



Commune de
Val-de-Ruz

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Rapport au Conseil général relatif au renouvellement du
contrat liant la Commune pour la période 2022 à 2031

Version : 1.0 - TH 469639

Auteur : Conseil communal

Date : 09.11.2020



Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Bref rappel des faits	5
3.	Des exemples de résultats concrets.....	6
3.1.	Murs en pierre sèches.....	6
3.2.	Art-en-Vue.....	6
3.3.	Bal(l)ades.....	6
3.4.	Produits du terroir.....	6
3.5.	Graines de chercheurs	7
3.6.	Fêtes de la Nuit	7
3.7.	Snowbus	7
3.8.	Franges urbaines	7
3.9.	Écoréseau	7
3.10.	Oiseaux	8
3.11.	Inondations	8
4.	Charte 2022-2031	8
4.1.	Bases légales	8
4.2.	Thèmes stratégiques	9
4.2.1	Un environnement naturel de qualité	9
4.2.2	Un patrimoine vivant, des paysages valorisés	9
4.2.3	Une économie durable pour tous	9
4.2.4	Un territoire animé par ses habitants	9
4.2.5	Une recherche pour des actions bien ciblées	9
4.2.6	Une organisation efficace intégrée à la région	10
5.	Structure du Parc	10
6.	Calendrier.....	10
7.	Conséquences financières.....	10
8.	Impact sur le personnel communal	11
9.	Vote à la majorité simple	11
10.	Conclusion.....	12
11.	Annexes.....	12
12.	Projet d'arrêté.....	13



Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
LCo	<i>Loi sur les communes, du 21 décembre 1964</i>	LPN	<i>Loi sur la protection de la nature et du paysage, du 1^{er} décembre 2007</i>
OFEV	<i>Office fédéral de l'environnement</i>	OParcs	<i>Ordonnance sur les Parcs, du 7 novembre 2007</i>
PDR	<i>Projet de développement régional agricole</i>		



Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Dix-neuf Parcs existent actuellement en Suisse. Le Parc naturel régional Chasseral (ci-après le Parc) fait partie des 16 parcs naturels régionaux qui, avec les deux parcs périurbains et le Parc national, concernent quelque 13% du territoire suisse.

À la différence du Parc national, dans les Grisons, dont la mission est entièrement dévolue à la protection stricte de la nature sans aucune intervention humaine, un parc naturel régional soutient le développement durable des activités économiques et humaines sur son territoire, tout autant que la biodiversité dans son ensemble.

Son but est de préserver et de mettre en valeur son patrimoine, naturel, bâti ou même immatériel et d'offrir une riche complémentarité dans de multiples domaines aux institutions régionales existantes.

C'est en 2012 que la Confédération octroie le label fédéral au Parc. Ce label étant valable 10 ans, l'association qui gère le Parc a établi un contrat afin de permettre le renouvellement de la Charte actuellement en vigueur pour une nouvelle période de 10 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031.

Pendant la dernière décennie, le Conseil communal a sollicité le Parc à de nombreuses reprises, des échanges riches sont nés, de même qu'une saine collaboration, et les retombées positives – pour la Commune et pour le Parc – sont extrêmement nombreuses. C'est pourquoi, notre Autorité est convaincue du bien-fondé de l'existence même du Parc et qu'il est indispensable d'obtenir un nouveau label de la part de la Confédération.

Pour preuve de l'importance du Parc et de la qualité de son travail : trois nouvelles communes sont intéressées à l'intégrer, à savoir Evillard-Macolin, Douanne-Daucher et Neuchâtel (zones forestières uniquement). Le Parc pourrait ainsi passer de 21 à 24 communes sur une surface de 490 km², soit 110 km² de plus qu'actuellement.

Le but du présent rapport est donc de vous soumettre la demande de renouvellement du contrat liant la Commune au Parc naturel régional Chasseral et que le Conseil général valide la nouvelle Charte valable pour la période 2022-2031.



2. Bref rappel des faits

Rédiger un historique portant sur les 20 dernières années ne nous apparaissant pas comme pertinent, tellement il y aurait à écrire, les faits marquants des années 1999 à 2019 sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Années	Faits marquants
1999-2002	L'association Parc régional Chasseral voit le jour fin 2001, après trois ans d'intense préparation menée par les associations régionales, des communes intéressées, des groupes d'intérêts et des services cantonaux de Berne et de Neuchâtel.
2004	La création de la ligne de bus Nods-Chasseral (CarPostal) vient suppléer l'absence de transport public sur le flanc sud du Chasseral depuis le démantèlement du télésiège.
2008	La végétation subalpine de la crête du Chasseral est protégée du piétinement touristique par la pose de 66 poutres au sol. Des panneaux d'information complètent le dispositif.
2009	Depuis cette année-là, au moins 2'700 écoliers de la région (dont de nombreux élèves de Val-de-Ruz) ont pu découvrir et s'initier au développement durable en participant à « Graines de chercheurs ». Entre 20 et 25 classes y participent chaque année en choisissant l'une de ces thématiques : énergie, verger, hirondelles ou paysage.
2011	En neuf éditions, 42 <i>Bal(l)ades</i> ont été organisées en partenariat avec Les Jardins Musicaux, dans la plupart des communes du Parc. L'occasion de découvertes patrimoniales, culturelles ou liées à la nature, cumulées à un spectacle musical original.
2012	Après obtention du label fédéral, la première Charte est signée par 29 communes (avant les fusions), qui forment un territoire de 388 km ² . De nombreuses associations (défense de la nature, chasseurs, agriculteurs, etc.) et des personnes à titre individuel sont membres du Parc et ont permis, grâce à leur engagement, cette reconnaissance par la Confédération.
2014	Près de 130 spécialités du terroir issues de 17 producteurs ont été labélisées « Parcs suisses » depuis 2014. Ces fromages, saucisses sèches, sirops, vins, huile de colza et autres spécialités sont commercialisés directement chez les producteurs, dans certaines épiceries de la région ou parfois dans la grande distribution.
2015	La Maison Chasseral-Les Savagnières, fruit d'un partenariat public-privé (Communes de Val-de-Ruz et de Saint-Imier, Bugnenets Savagnières SA et Parc), est inaugurée en 2015. Elle est utilisée en hiver comme en été.
2016-2017	Un diagnostic de l'infrastructure écologique a été mené ces deux années-ci dans les Parcs Chasseral et du Doubs. Cette analyse, réalisée à partir de 160'000 données de plus de 6'000 espèces, a conduit à un plan d'action de 60 mesures concrètes qui devraient être opérées par les Cantons et les Parcs ces 10 prochaines années.
2019	Tramelan a accueilli une rencontre intercommunale très suivie sur la thématique de l'extinction nocturne, avec une Fête de la Nuit – la 6 ^e dans le Parc depuis 2012 – offerte à la population en prévision d'une éventuelle extinction partielle de son éclairage public. Une dizaine des 21 communes du Parc (dont Val-de-Ruz) pratiquent l'extinction nocturne en 2020.



3. Des exemples de résultats concrets

Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? Il est bien entendu impossible d'établir une liste exhaustive des projets réalisés, mais il est à relever une partie de ceux ayant trait, de près ou de loin, à Val-de-Ruz. L'annexe 2 démontre également de manière synthétique et visuelle les diverses réalisations dans la cadre de ce contrat.

3.1. Murs en pierre sèches

Sous l'impulsion du Parc et en collaboration de la Commune, près de 1290 mètres linéaires (ml) de murs en pierres sèches ont été restaurés sur notre territoire. Le financement très important a pu être réuni par le Parc, seul un 10% a été à charge du propriétaire, Commune ou privé.

Il s'agit là d'un maintien important de notre patrimoine en montagne, agrémentant également l'axe touristique que notre Commune défend, le tourisme doux. Par ailleurs, la réalisation a pu se faire en collaboration avec des migrants, des écoles voire des privés, réalisant ainsi un rôle d'intégration ou de formation. Le rapport final (2014-2020) et le rapport d'activité 2020 se trouvent aux annexes 3 et 4 du présent document.

3.2. Art-en-Vue

Le première édition d'Art-en-Vue en 2018 a comptabilisé 1'500 visiteurs à La Vue-des-Alpes, notamment pour l'exposition photos « des murs et des hommes ». Ces images, installées en pleine nature sur des supports naturels, racontaient l'histoire de la réfection des murs en pierres sèches situés sur l'itinéraire du Chemin des Pionniers, sur les hauts de la Commune.

Art-en-Vue est amenée à se pérenniser, sous différentes formes à chaque édition, et il a été fait le choix de proposer une nouvelle manifestation culturelle tous les deux ans. Cela signifie bien qu'un Art-en-Vue n° 2 aurait dû avoir lieu cette année, mais le coronavirus en a décidé autrement. L'édition 2020 est dès lors reportée à 2021.

3.3. Bal(l)ades

Depuis 10 ans, grâce au fort partenariat avec l'Opéra décentralisé de Neuchâtel, Les Jardins Musicaux s'exportent en territoire jurassien bernois grâce aux Bal(l)ades. 42 découvertes patrimoniales, culturelles ou liées à la nature, cumulées à un spectacle musical original, ont été organisées depuis 2011 dans 14 localités du Parc.

3.4. Produits du terroir

Trois métairies proposent des Assiettes Chasseral et travaillent avec le Parc depuis 2015. Divers produits alimentaires sont marqués du carré vert des Parcs suisses depuis 2018. Le Parc effectue un travail d'accompagnement auprès de la filature Laines d'ici depuis 2015 et soutient, depuis 2018, six projets du Projet de développement régional (PDR), dont l'objectif principal est de créer et de développer les circuits courts par



le développement de nouvelles productions et la création d'une plateforme de distribution de produits régionaux. Attention à ne pas le confondre avec le Plan directeur régional (dont l'acronyme est également PDR), approuvé par le Conseil d'Etat le 2 mai 2018 et qui traite des grandes lignes d'urbanisation à l'échelle de Val-de-Ruz, Valangin et Rochefort à l'horizon 2035.

La labellisation Parc Chasseral reste un important outil de promotion des produits du terroir local.

3.5. Graines de chercheurs

Entre 2011 et 2020, 74 classes (soit 1'246 élèves) de différents collèges de Val-de-Ruz ont participé au projet « Graines de chercheurs » sur les thèmes hirondelles, verger, énergie et paysage. Pas moins de 76 nichoirs à hirondelles ont été posés et 79 arbres fruitiers haute-tige plantés.

3.6. Fêtes de la Nuit

Deux Fêtes de la Nuit ont été organisées conjointement avec l'agence Lamper en 2012 (Le Pâquier) et 2017 (Fontaines). Les Fêtes de la Nuit sensibilisent les habitants à la thématique de l'extinction de l'éclairage public au plus fort de la nuit. Celui-ci est d'ailleurs pratiqué par la Commune depuis 2019 et étendu à l'ensemble des villages depuis août 2020.

3.7. Snowbus

Les skieurs peuvent profiter du Snowbus depuis 18 ans. Le Parc soutient cette offre originale, tout comme la Commune qui, en sus, coordonne les démarches permettant la mise en œuvre de cette prestation.

3.8. Franges urbaines

La dénomination « Franges urbaines » désigne un projet du Parc destiné à préserver et recréer à Val-de-Ruz la rencontre entre villages et nature, entre mobilité et histoire. Depuis 2017, les murs en pierres sèches, les haies, les allées d'arbres et les vergers si caractéristiques de la région font l'objet d'un soin tout particulier.

C'est ainsi que des mètres de murs ont été restaurés, 203 arbres haute-tige ont été plantés, tout comme de nombreux arbustes, buissons, bulbes et autres espèces florales indigènes. Il va de soi que la démarche ne s'arrête pas à ce premier stade, mais prend en compte l'entretien et le maintien futur des mesures réalisées.

Ce projet exemplaire, qui attire le regard de la Suisse entière, a pu être présenté et expliqué à d'autres collectivités locales, suscitant à chaque fois un vif intérêt mêlé d'admiration.

3.9. Écoréseau

Le Parc a été choisi par les agriculteurs comme porteur de l'Écoréseau Le Pâquier-Les Vieux-Prés (depuis 2011), de celui de La Joux-du-Plâne et du projet « Qualité du paysage » depuis 2016. Il offre son soutien administratif à ces projets.



3.10. Oiseaux

Un suivi de la gélinotte des bois a été mené deux fois entre 2013 et 2019 dans l'ensemble du Parc, entre autres dans les forêts d'altitude de la commune. Une vingtaine de sites semblent être occupés dans les forêts vaudruziennes du Parc, lesquelles jouent un rôle important pour le maintien de cette espèce menacée.

Des recensements visant en particulier l'alouette lulu, mais aussi les autres oiseaux liés aux grands pâturages maigres, ont été menés en 2006 et 2017. Des mesures de gestion sont proposées aux exploitants et propriétaires.

3.11. Inondations

À la suite des violentes inondations qui ont frappé l'est du Val-de-Ruz la nuit du 21 juin 2019, des chantiers nature ont été réaffectés dans l'urgence, par exemple au nettoyage de la cour d'école de Dombresson.

4. Charte 2022-2031

4.1. Bases légales

Pour la bonne compréhension du projet de renouvellement, deux articles sont à rappeler ici. Tout d'abord, l'article 23g de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN), du 1^{er} décembre 2007, qui stipule :

¹ *Un parc naturel régional est un vaste territoire à faible densité d'occupation qui se distingue par un riche patrimoine naturel et culturel et où constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités.*

² *Il a pour objet :*

- a) *de **conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage ;***
- b) *de **renforcer les activités économiques axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d'encourager la commercialisation des biens et des services qu'elles produisent.***

L'autre disposition est l'article 19 de l'ordonnance sur les Parcs (OParcs), du 7 novembre 2007. Il précise ceci :

¹ *La superficie d'un parc naturel régional couvre au moins 100 km².*

² *Elle englobe **la totalité du territoire des communes concernées.** On peut déroger à ce principe si :*

- a) *un grand territoire délimité naturellement est intégré dans sa totalité à la superficie d'un parc naturel régional ;*
- b) *la partie rurale d'une grande commune à caractère urbain rattachée à une agglomération contribue à arrondir la surface d'un parc naturel régional*



4.2. Thèmes stratégiques

La poursuite de l'activité du Parc est conditionnée par l'élaboration d'une nouvelle Charte pour les 10 prochaines années, soit 2022-2031. Ce document intègre le contrat qui vous est soumis, lequel lie formellement les communes membres avec l'association Parc régional Chasseral. Il contient les grands axes de travail, les champs d'action et le positionnement du Parc en lien avec les autres acteurs et institutions régionales.

La Charte, une fois acceptée, permet à l'office fédéral de l'environnement (OFEV) de décider de l'attribution du label « parc naturel régional », en 2021. Toutes les informations se trouvent sur le site internet www.parcchasseral.ch/charte. Ci-après, figure un résumé des thèmes stratégiques.

4.2.1 Un environnement naturel de qualité

Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines (sans toutefois restreindre les libertés individuelles), et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle.

4.2.2 Un patrimoine vivant, des paysages valorisés

Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent l'attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité.

La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la fabrication d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire.

4.2.3 Une économie durable pour tous

Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs-clés du développement prôné par le Parc.

4.2.4 Un territoire animé par ses habitants

Un parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire.

4.2.5 Une recherche pour des actions bien ciblées

Patrimoine, nature ou société : le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et les universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent



de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques.

4.2.6 Une organisation efficace intégrée à la région

En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires.

5. Structure du Parc

Dans le cadre de la nouvelle charte, un nouveau concept de gestion de ces Autorités a été décidé, il devra cependant encore être avalisé par la prochaine assemblée générale.

L'association sera composée d'un comité exécutif de neuf membres, dont une majorité de représentants des communes tant neuchâteloises (2) que bernoises (3). Par ailleurs, un comité consultatif devra préavisier les divers dossiers du comité exécutif et pourra faire les propositions qu'il souhaite. Il sera défini assez largement avec un représentant de toutes les Communes membres du Parc ainsi que des associations dont l'activité est en relation à celle du Parc. En finalité, l'assemblée générale décide.

La structure aura ainsi quelque peu évolué afin de maintenir un rapport qualité/prix le plus adéquat. Par ailleurs, les voix décisionnaires seront adaptées à la taille de la Commune membre au travers d'une voix par tranche de 3'000 habitants. La valorisation de Val-de-Ruz sera ainsi clairement exprimée. Pour rappel, à ce jour, deux membres de l'exécutif siègent au Comité actuel (C. Cuanillon et R. Tschopp), le premier au titre de vice-président du Parc.

6. Calendrier

Les prochaines échéances principales sont :

- novembre-décembre 2020 ratification par les Législatifs des communes
- juin 2021 dépôt de la Charte 2022-2031 à l'OFEV
- 1^{er} janvier 2022 entrée en vigueur de la Charte, sous réserve de validation de l'OFEV

7. Conséquences financières

Le Parc rappelle que « un franc versé par les communes et les membres = 11 francs pour la région ! ». En effet, le Parc a réalisé des investissements liés à ses projets pour un montant de CHF 1.28 million en moyenne par année entre 2002 et 2019. Les dernières années, les investissements s'élèvent à plus de CHF 2 millions par an.



Parc naturel régional Chasseral

Rapport au Conseil général relatif au renouvellement du contrat liant la Commune pour la période 2022 à 2031

Les communes participent à raison de 4 francs par an et par habitant, un montant qui restera inchangé pour 2022-2031. Cet engagement financier permet de mobiliser d'importants fonds publics et privés. À ce jour, les charges se répartissent entre la Confédération (51%) et les Cantons de Berne et de Neuchâtel (27%). Les 22% restants sont couverts par les communes (6%), les membres et par des fonds privés.

Ce qui change en revanche pour Val-de-Ruz, c'est sa participation annuelle. En effet, jusqu'en 2021, seuls les territoires des anciennes communes ayant signé la première Charte (Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Le Pâquier et Villiers) sont pris en compte pour le paiement de la redevance. À partir de 2022, en application de l'article 19 de l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs), du 7 novembre 2007, qui interdit le fractionnement de territoire, c'est l'ensemble des localités de Val-de-Ruz qui servira de base de calcul.

Dans les chiffres, cela se concrétise ainsi : en 2020, une facture de CHF 28'136 a été adressée à la Commune, ce qui correspond à 7'034 habitants * CHF 4. Si la nouvelle Charte était déjà en vigueur, il faudrait tenir compte de 17'009 habitants (population au 31 décembre 2019), soit un montant de CHF 68'036. La charge d'exploitation nouvelle à assumer par la Commune est donc d'environ CHF 40'000, ceci dès 2022.

La signature du contrat qui vous est proposé engage donc la Commune sur les 10 prochaines années. Le Canton de Neuchâtel a déjà obtenu l'aval du Grand Conseil pour sa part financière (rapport 19.037 du Conseil d'État au Grand Conseil, Parcs naturels régionaux, du 18 décembre 2019 – adoption du projet de décret par 107 voix contre 3, le 18 février 2020).

8. Impact sur le personnel communal

L'objet du présent rapport n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, voire il évite même une part de travail non négligeable à nos unités administratives. Les charges financières estimées au chapitre 7 peuvent être absorbées dans le budget ordinaire de la Commune, de l'avis du Conseil communal pour un dossier de telle importance.

Pour les projets futurs en coordination avec le Parc, il s'agira de s'assurer que l'impact sur le personnel communal sera minime, ou alors en lieu et place d'autres tâches pendant une certaine période, et qu'il pourra donc être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

9. Vote à la majorité simple

La charge d'exploitation soumise à votre Autorité est une nouvelle dépense renouvelable touchant le compte de résultats, inférieure à CHF 200'000 par année. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015, le vote à la majorité simple est requis.



10. Conclusion

La première Charte du Parc naturel régional Chasseral arrive à son terme et il convient de prévoir son renouvellement. Bien que le financement dudit Parc aura une incidence sur le compte d'exploitation, sachant que l'ensemble de Val-de-Ruz sera couvert dès 2022, contrairement à seulement cinq territoires d'anciennes communes actuellement, le Conseil communal y est extrêmement favorable.

Plusieurs raisons poussent à poursuivre le lien entre notre Commune et le Parc. Tout d'abord, en adhérant, la Commune participe à l'identité de la région. En effet, être membre, c'est se profiler comme un territoire qui se préoccupe de la durabilité.

Bien sûr, ceci a un coût, mais il s'agit d'un engagement financier clair et stable : la cotisation de 4 francs par habitant restera identique pendant 10 ans. Et en contrepartie, le Parc est un apport financier pour la région, car il mobilise des contributions financières externes importantes. Ainsi, la Commune peut réaliser des projets qu'elle ne pourrait pas se permettre autrement.

Enfin, il s'agit d'un grand projet régional et, poursuivre notre collaboration, c'est profiter de compétences et d'expériences acquises en 20 années d'activités.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 9 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
F. Cuche P. Godat

11. Annexes

1. Contrat de parc
2. Présentation signalétique du constat de la première charte
3. Rapport final (2014-2020) de la valorisation patrimoniale de l'itinéraire culturel suisse « Chasseral-La Vue-des-Alpes, Chemin des Pionniers »
4. Rapport d'activité 2020 de la valorisation patrimoniale de l'itinéraire culturel suisse « Chasseral-La Vue-des-Alpes, Chemin des Pionniers »



12. Projet d'arrêté



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif au renouvellement du contrat liant la Commune au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2022 à 2031

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport du Conseil communal du 9 novembre 2020 ;
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Approbation

Article premier :

La Commune de Val-de-Ruz approuve le « Contrat de parc » définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et l'association Parc naturel régional Chasseral, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031.

Signature

Art. 2 :

Le Conseil communal signera le Contrat de parc stipulé à l'article premier supra.

**Entrée en
vigueur**

Art. 3 :

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

**Exécution et
sanction**

Art. 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 14 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente
C. Douard
Le secrétaire
N. Richard

CONTRAT DE PARC
Définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et
l'association « Parc naturel régional Chasseral »
Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031

Les communes de

Corgémont, Cormoret, Cortébert, Courtelary, Enges, Evillard-Macolin, La Neuveville, Ligerz, Lignièrès, Mont-Tramelan, Neuchâtel, Nods, Orvin, Péry-La Heutte, Plateau de Diesse, Renan, Romont, Saint-Imier, Sauge, Sonceboz-Sombeval, Sonvilier, Tramelan, Twann-Tüscherz, Val-de-Ruz, Villeret, ci-après nommées « les communes signataires »

et

L'association « Parc régional Chasseral », CP 219, 2610 Saint-Imier, (ci-après nommé « le Parc régional Chasseral »)

Vu les articles 23e et suivants de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)¹ et 25 et suivants de l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, OParcs)²,

Vu les statuts de l'Association « Parc régional Chasseral »³

conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Parc régional Chasseral

¹ Le Parc régional Chasseral est un parc naturel régional d'importance nationale au sens des articles 23e ss LPN et 25 ss OParcs.

² Ce contrat est un élément de la Charte constitutif de la demande d'obtention du label « parc naturel régional d'importance nationale » auprès de la Confédération. Ce label est valable pour une durée de 10 ans.

³ Le Parc régional Chasseral est formé par le territoire des communes signataires, sauf pour la commune de Neuchâtel dont ne sont intégrées que les surfaces non urbanisées selon la dérogation de l'art. 19 let. b OParcs. Le détail est défini par la carte en annexe qui fait partie intégrante du présent contrat.

Article 2 : Objectifs

¹ Le Parc régional Chasseral a pour but de protéger et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, de renforcer les principes du développement durable dans les activités

¹ Loi du 1er juillet 1966 (Etat le 1er avril 200) (LPN, RS 451)

² Ordonnance du 7 novembre 2007 (Etat le 1er avril 2018) (OParcs, RS 451.36)

³ Statuts de l'association « Parc régional Chasseral » (Etat 13 novembre 2008)

économiques et de développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche.

² Il développera ses activités sur l'ensemble de son périmètre selon les thèmes et domaines stratégiques suivants :

Thèmes stratégiques	Domaines stratégiques
A. Un environnement naturel de qualité	<p>Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste</p> <p>Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines</p> <p>Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques</p>
<p>En résumé : <i>Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines - sans toutefois restreindre les libertés individuelles -, et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle.</i></p>	
B. Un patrimoine valorisé, des paysages vivants	<p>Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti pour des espaces de vie attractifs</p> <p>Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux</p> <p>Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs</p>
<p>En résumé : <i>Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent l'attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité. La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la fabrication d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire.</i></p>	
C. Une économie durable pour tous	<p>Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux</p> <p>Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc</p> <p>Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable</p>
<p>En résumé : <i>Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs-clé du développement prôné par le Parc.</i></p>	

<p>D. Un territoire animé par ses habitants</p>	<p>Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable</p> <p>Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc</p> <p>Dc. Mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices</p> <p>Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication proactive</p>
<p><i>En résumé : Un Parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire.</i></p>	
<p>E. Une recherche pour des actions bien ciblées</p>	<p>Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets</p> <p>Eb. Encourager les projets de recherche sociétaux et patrimoniaux pour une plus forte mobilisation régionale</p> <p>Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation</p> <p>Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique</p>
<p><i>En résumé : Patrimoine, nature ou société : le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques.</i></p>	
<p>F. Une organisation efficace intégrée à la région</p>	<p>Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions</p> <p>Fb. Organiser les connaissances acquises pour une gestion efficiente</p> <p>Fc. Elaborer les planifications et évaluations pour des projets pertinents et soutenus par les autorités et les autres partenaires</p>
<p><i>En résumé : En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires.</i></p>	

³ Les thèmes et domaines stratégiques ne peuvent en principe pas changer pendant la période. Les objectifs à atteindre et les indicateurs d'effets sont définis dans le plan de gestion sur dix ans.

⁴ Une éventuelle modification nécessite l'accord des deux tiers des signataires ainsi que des cantons de Berne, de Neuchâtel et de la Confédération.

⁵ Les activités du Parc correspondant aux thèmes et domaines stratégiques sont décrites de manière détaillée dans les conventions-programmes pluriannuelles. La convention-programme 2020-2024 s'inscrit dans la Charte 2012-2021 et dans la Charte 2022-2031.

Article 3 : Orientation sur les exigences à remplir par les signataires

L'association « Parc régional Chasseral » et les communes signataires tiennent compte des objectifs mentionnés dans l'article 2 dans l'ensemble de leurs activités, notamment dans celles qui ont des effets sur l'organisation du territoire et l'aménagement local.

Article 4 : Organe responsable et mise en œuvre

¹ L'association « Parc régional Chasseral » est l'organe responsable de la mise en œuvre des activités telles que définies dans la Charte et les conventions-programmes.

² Il s'agit d'une association au sens des articles 60 ss du Code civil suisse⁴.

³ Les communes signataires sont membres de droit de l'association « Parc régional Chasseral ». Celle-ci leur garantit une représentation et un pouvoir de décision prépondérant définis dans ses statuts.

⁴ L'association Parc régional Chasseral élabore les conventions-programmes pluriannuelles, les met en consultation dans les communes signataires et les soumet à l'approbation de son assemblée générale.

⁵ L'association « Parc régional Chasseral » conclut des contrats de prestations avec les deux cantons concernés pour la mise en œuvre des conventions-programme pluriannuelles.

Article 5 : Financement

¹ Les communes signataires, sauf disposition contraire au présent contrat, s'engagent à verser à l'association « Parc régional Chasseral » une contribution annuelle de CHF 4.- par habitant. Ces contributions sont destinées à la mise en œuvre des activités du Parc régional Chasseral.

² La contribution de la Ville de Neuchâtel est de CHF 22'000.- par an.

³ Les communes peuvent participer au surplus à des projets spécifiques du Parc régional Chasseral par des contributions en nature ou en espèces.

Article 6 : Conditions auxquelles il peut être mis fin à ce contrat

¹ Il peut être mis fin à ce contrat dans les seuls cas suivants :

⁴ Code civil suisse du 10 décembre 1907 (Etat le 1er juillet 2020) (RS 210)

- Si le label « parc naturel régional d'importance nationale » n'est pas accordé ou est retiré par la Confédération
- Si les soutiens de la Confédération ou des Cantons se révèlent très en deçà des montants connus au moment de la signature et rendent irréalistes les activités prévues.

² La décision de mettre fin à ce contrat doit être prise par l'assemblée générale de l'association « Parc régional Chasseral » et par les deux tiers des communes signataires.

Article 7 : Adhésion d'autres communes en cours de période 2022-2031

¹ Les communes signataires et le Parc régional Chasseral offrent la possibilité à des communes de préparer leur éventuelle adhésion en cours de Charte selon les directives prévues, en particulier à Saicourt, Saules, Petit-Val, Tavannes et Reconvilier. Les communes intéressées financent par elles-mêmes les études nécessaires. Ces études doivent être achevées 24 mois avant l'entrée en vigueur d'une convention-programme.

² La demande d'intégration devra être validée par l'assemblée générale du Parc et sera ensuite soumise pour avis aux cantons de Berne et de Neuchâtel ainsi qu'à la Confédération.

³ L'intégration effective est réservée à la décision de la Confédération.

⁴ Une telle intégration peut uniquement avoir lieu en début d'une nouvelle convention-programme.

⁵ L'intégration est formellement validée par un avenant signé par les seules communes qui intègrent nouvellement le Parc et l'association « Parc régional Chasseral ».

Article 8 : Clauses particulières en cas de fusion de communes

¹ En cas de fusion entre des communes signataires, le contrat reste valable jusqu'au terme du présent contrat.

² En cas de fusion d'une commune signataire avec une commune non-signataire, les engagements pris restent limités au territoire de la commune signataire à l'entrée en vigueur du contrat. Le nombre d'habitants déterminant au sens de l'article 5 est celui de la commune signataire au jour de l'entrée en vigueur de la fusion.

Article 9 : Début et fin de contrat

¹ Le contrat entre en vigueur après sa ratification par l'assemblée générale de l'Association « Parc régional Chasseral » et par les organes délibérants (assemblée communale, conseil général ou conseil de Ville) de toutes les communes signataires.

² Le contrat reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de validité du label « parc naturel régional d'importance nationale ».

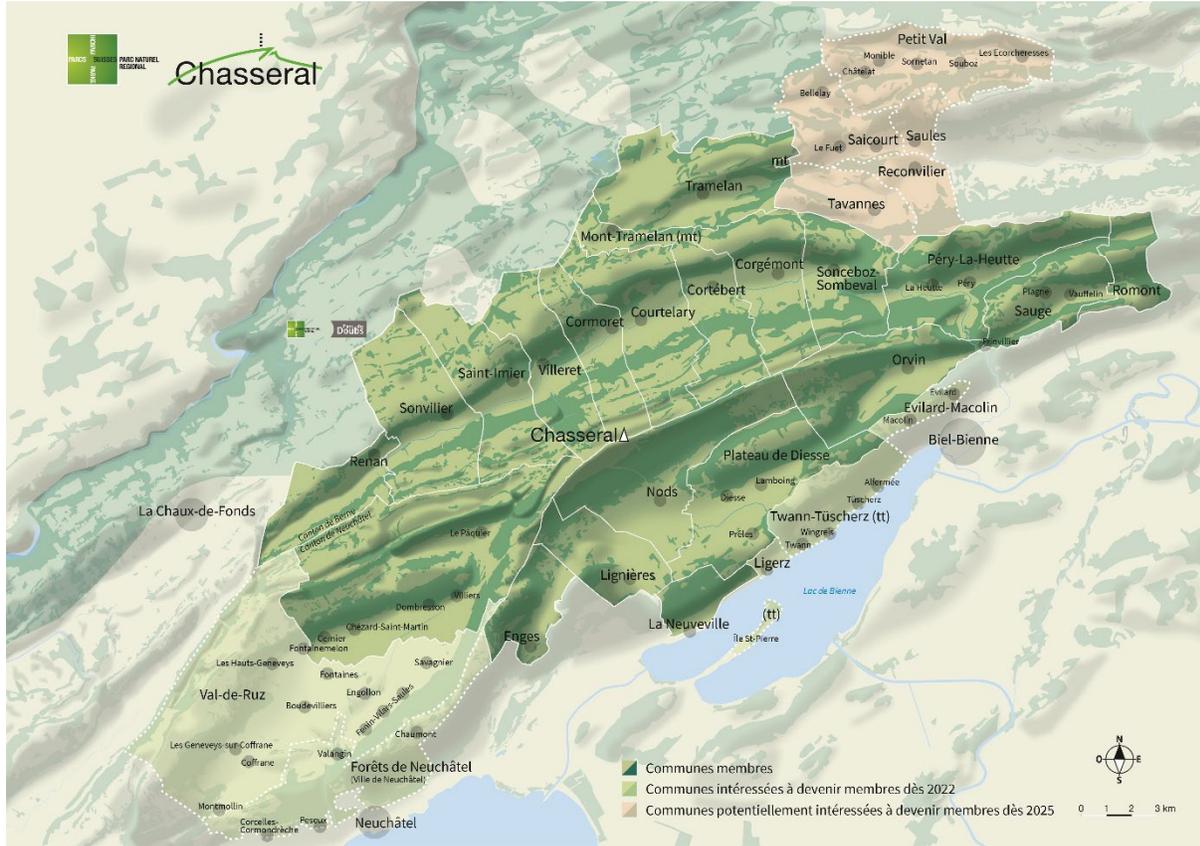
³ Avant expiration du contrat, les signataires chercheront à prolonger le label pour une période de dix ans et à reconduire ce contrat.

Lieu et date :

Corgémont	Le Maire	Le Secrétaire
Cormoret	Le Maire	Le Secrétaire
Cortébert	Le Maire	Le Secrétaire
Courtelay	Le Maire	Le Secrétaire
Diesse	Le Maire	Le Secrétaire
Evilard-Macolin	La Maire	Le Secrétaire
Enges	Le Président	Le Secrétaire
La Neuveville	Le Maire	Le Chancelier
Ligerz		
Lignières	Le Président	Le Secrétaire
Mont-Tramelan	Le Maire	Le Secrétaire
Neuchâtel	La Présidente	Le Secrétaire
Nods	Le Maire	Le Secrétaire
Orvin	Le Maire	Le Secrétaire
Péry-La Heutte	Le Maire	Le Secrétaire
Renan	Le Maire	Le Secrétaire

Romont	Le Maire	Le Secrétaire
Sonceboz-Sombeval	Le Maire	Le Secrétaire
Sonvilier	Le Maire	Le Secrétaire
Saint-Imier	Le Maire	Le Chancelier
Tramelan	Le Maire	Le Chancelier
Twann-Tüscherz		
Val-de-Ruz	Le Président	Le Chancelier
Villeret	Le Maire	Le Secrétaire
Association "Parc régional Chasseral"	Le Président	Le Directeur

Annexe 1 Carte du territoire du Parc Chasseral et de ses évolutions





UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SERVICE DE LA RÉGION

Le Parc Chasseral est reconnu par la Confédération depuis 2012. Il fait partie des 16 parcs naturels régionaux qui, avec les 2 parcs péri-urbains et le Parc national, concernent quelque 13 % du territoire suisse.

À la différence du Parc national, dans les Grisons, dont la mission est entièrement dévolue à la protection stricte de la nature sans aucune intervention humaine, un parc naturel régional soutient le développement durable des activités économiques et humaines sur son territoire.

Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine, naturel, bâti ou même immatériel et d'offrir une riche complémentarité dans de multiples domaines aux institutions régionales existantes.

Parc régional Chasseral
 Place de la Gare 2
 CH - 2610 St-Imier
 T + 41 (0)32 942 39 49
www.parcchasseral.ch



**1999–2019:
 20 ANS D'ACTIVITÉS**

Un bilan pour préparer
 la Charte 2022–2031



UN PARC NATUREL RÉGIONAL, LE PROJET DE TOUTE UNE RÉGION

D'ici à fin 2020, les législatifs des communes formant le Parc seront amenés à valider la nouvelle Charte valable pour la période 2022-2031.

Ce document a pour objectif de montrer, par une sélection d'éléments concrets, quelques-unes des principales actions réalisées par le Parc sur l'ensemble du territoire et sur chaque commune en particulier.

Le Parc est l'affaire de tous: ces interventions et événements n'auraient pu être possibles sans la collaboration de nombreux partenaires, ni sans le soutien des communes membres.

UN FRANC VERSÉ PAR LES COMMUNES ET LES MEMBRES = 11 FRANCS POUR LA RÉGION!

Le Parc Chasseral a réalisé des investissements liés à ses projets pour un montant de 1,28 million de francs en moyenne par année entre 2002 et 2019. Les dernières années, les investissements s'élèvent à plus de 2 millions par an. Les communes participent à raison de 4 francs par an et par habitant, un montant qui restera inchangé pour 2022-2031. Cet engagement financier permet de mobiliser d'importants fonds publics et privés.



1999–2019: 20 ANS EN 10 FAITS MARQUANTS

1999–2002

L'association «Parc régional Chasseral» voit le jour fin 2001, après 3 ans d'intense préparation menée par les associations régionales, des communes intéressées, des groupes d'intérêts et des services cantonaux de Berne et de Neuchâtel.

2008

La protection de la végétation sub-alpine de la crête du Chasseral est protégée du piétinement touristique par la pose de 66 poutres au sol. Des panneaux d'information complètent le dispositif.

2004

La création de la ligne de bus Nods-Chasseral (CarPostal) vient compléter l'absence de transport public sur le flanc sud du Chasseral depuis le démantèlement du télésiège.

2009

Depuis cette année, au moins 2700 écoliers de la région ont pu découvrir et s'initier au développement durable en participant à «Graines de chercheurs». Entre 20 et 25 classes y participent chaque année en choisissant l'une de ces thématiques: énergie, verger, hirondelle ou paysage.

2011

En 9 éditions, 42 *Bal(l)ades* ont été organisées en partenariat avec Les Jardins Musicaux, dans la plupart des communes du Parc (14 sur 21). L'occasion de découvertes patrimoniales, culturelles ou liées à la nature, cumulées à un spectacle musical original.

2012

Après obtention du label fédéral, la première Charte est signée par 29 communes, qui forment un territoire de 388 km². De nombreuses associations (défense de la nature, chasseurs, agriculteurs, etc.) et des personnes à titre individuel sont membres du Parc et ont permis, grâce à leur engagement, cette reconnaissance par la Confédération.

2014

Près de 130 spécialités du terroir issues de 17 producteurs ont été labélisées «Parcs suisses» depuis 2014. Ces fromages, saucisses sèches, sirops, vins, huile de colza et autres spécialités sont commercialisés directement chez les producteurs, dans certaines épicerie de la région ou parfois dans la grande distribution.

2015

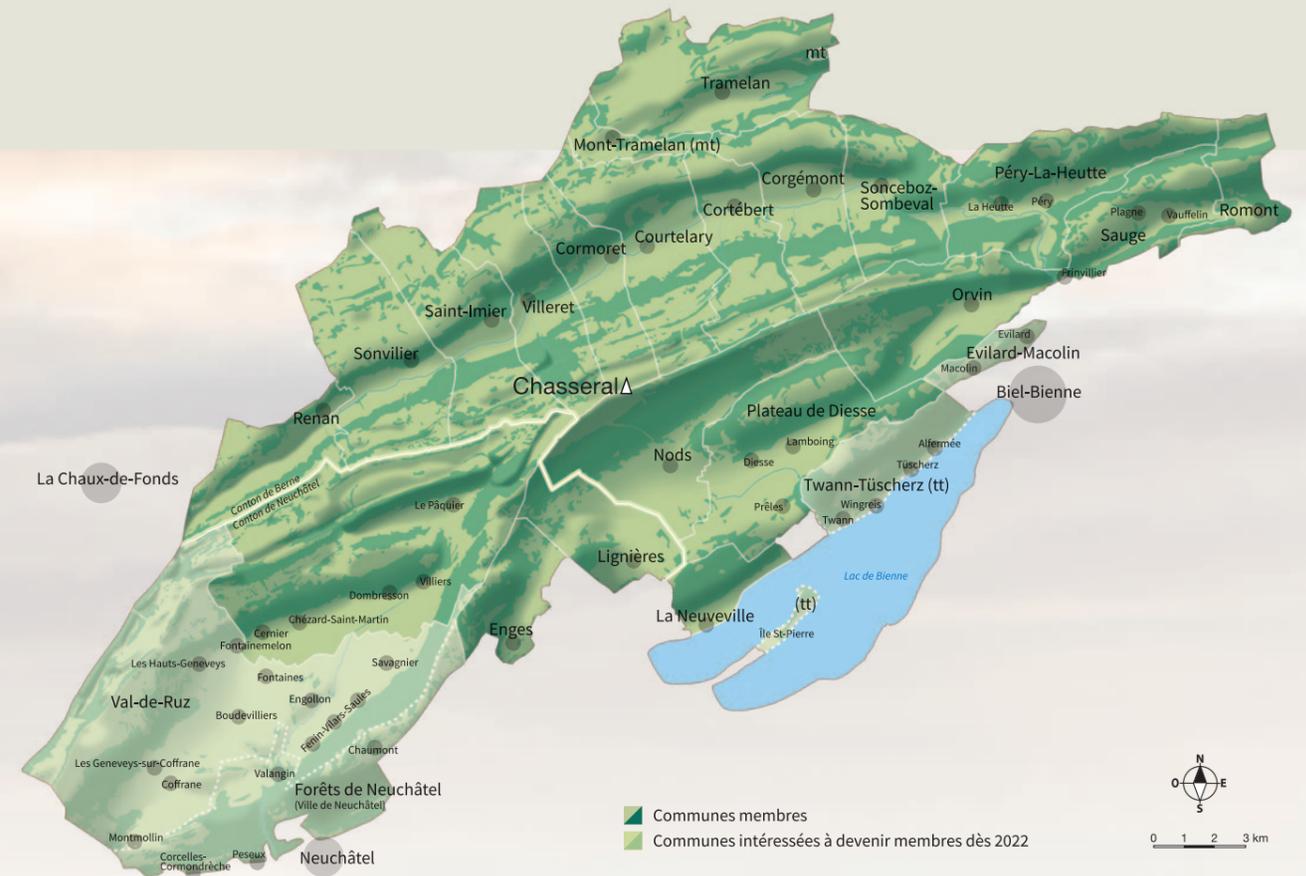
La Maison Chasseral-Les Savagnières, fruit d'un partenariat public-privé (communes de Val-de-Ruz et de Saint-Imier, Bugnenets-Savagnières SA et Parc Chasseral), est inaugurée en 2015. Elle est utilisée en hiver comme en été.

2016–2017

Un diagnostic de l'infrastructure écologique a été mené en 2016 et 2017 dans les Parcs Chasseral et du Doubs. Cette analyse, réalisée à partir de 160 000 données de plus de 6000 espèces, a conduit à un plan d'action de 60 mesures concrètes, qui devraient être opérées par les Cantons et les Parcs ces 10 prochaines années.

2019

Tramelan a accueilli une rencontre intercommunale très suivie sur la thématique de l'extinction nocturne, avec une Fête de la Nuit – la 6^e dans le Parc depuis 2012 – offerte à la population en prévision d'une éventuelle extinction partielle de son éclairage public. Une dizaine des 21 communes du Parc Chasseral pratiquent l'extinction nocturne en 2020.





CHARTRE 2022-2031: THÈMES STRATÉGIQUES

La poursuite de l'activité du parc naturel régional est conditionnée par l'élaboration d'une nouvelle Charte pour les 10 prochaines années, soit 2022-2031. Ce document lie formellement les communes membres avec l'association Parc régional Chasseral. Il contient les grands axes de tra-

vail, les champs d'action et le positionnement du Parc en lien avec les autres acteurs et institutions régionales. La Charte, une fois acceptée, permet à l'OFEV de décider de l'attribution du label «parc naturel régional», en 2021. Plus d'infos sur parcchasseral.ch/charte

Résumé des thèmes stratégiques

UN ENVIRONNEMENT NATUREL DE QUALITÉ	Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines – sans toutefois restreindre les libertés individuelles –, et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle.
UN PATRIMOINE VIVANT, DES PAYSAGES VALORISÉS	Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent l'attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité. La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la fabrication d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire.
UNE ÉCONOMIE DURABLE POUR TOUS	Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs-clés du développement prôné par le Parc.
UN TERRITOIRE ANIMÉ PAR SES HABITANTS	Un Parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire.
UNE RECHERCHE POUR DES ACTIONS BIEN CIBLÉES	Patrimoine, nature ou société: le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques.
UNE ORGANISATION EFFICACE INTÉGRÉE À LA RÉGION	En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires.

Les prochaines échéances



À VAL-DE-RUZ

Des actions de développement durable pour tous



Les exemples choisis ci-dessous, non exhaustifs, montrent la diversité des interventions du Parc dans votre commune, sur plusieurs axes de travail.

Trois métairies proposent des Assiettes Chasseral et travaillent avec le Parc depuis 2015. **Les pâtes et farines bio** de Danielle Rouiller sont marquées du carré vert des Parcs suisses depuis 2018. Le Parc effectue un travail d'accompagnement auprès de la filature Laines d'ici depuis 2015 et soutient 6 sous-projets du PDR depuis 2018.

► La première édition d'**Art-en-Vue**, en 2018, a comptabilisé 1500 visiteurs à La Vue-des-Alpes, notamment pour l'exposition photo «Des murs et des hommes».



► Depuis 10 ans, **Les Jardins Musicaux** s'exportent en territoire jurassien bernois grâce aux Bal(l)ades (42 organisées depuis 2011).



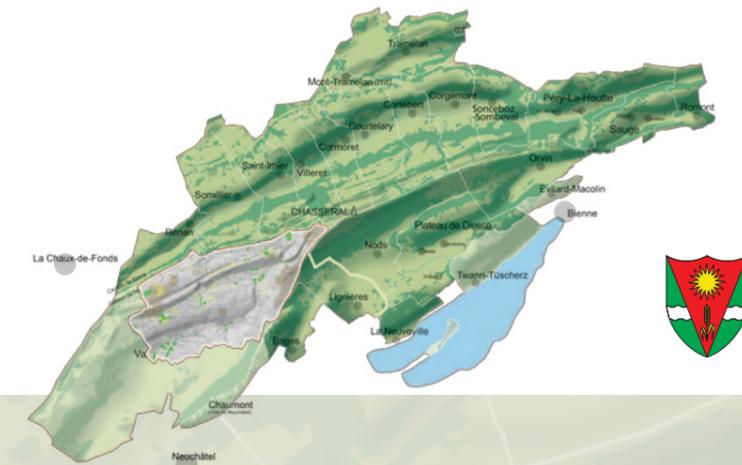
◀ Deux **Fêtes de la Nuit** ont été organisées conjointement avec l'agence Lamper en 2012 (Le Pâquier) et 2017 (Fontaines). La commune de Val-de-Ruz pratique l'extinction nocturne depuis 2019.

◀ Les skieurs peuvent profiter du **Snowbus** depuis 15 ans. Tout comme la commune de Val-de-Ruz, le Parc soutient cette offre originale de TransN.

Entre 2011 et 2020, **74 classes (soit 1246 élèves) de différents collèges de Val-de-Ruz** ont participé au projet *Graines de chercheurs* sur les thèmes hirondelles, verger, énergie et paysage. Pas moins de 76 nichoirs à hirondelles ont été posés et 79 arbres fruitiers haute-tige plantés.



DES ACTIONS DE TERRAIN EN FAVEUR DE LA NATURE ET DU PAYSAGE À VAL-DE-RUZ

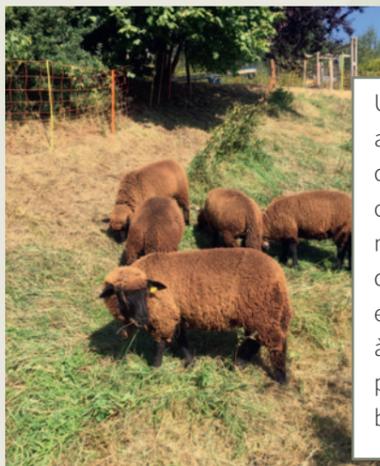


Le Parc a été choisi par les agriculteurs comme porteur de l'Écoréseau. Le Pâquier-Les Vieux-Prés (depuis 2011), de celui de La Joux-du-Plâne et du projet «Qualité du paysage» depuis 2016. Il offre son soutien administratif à ces projets.

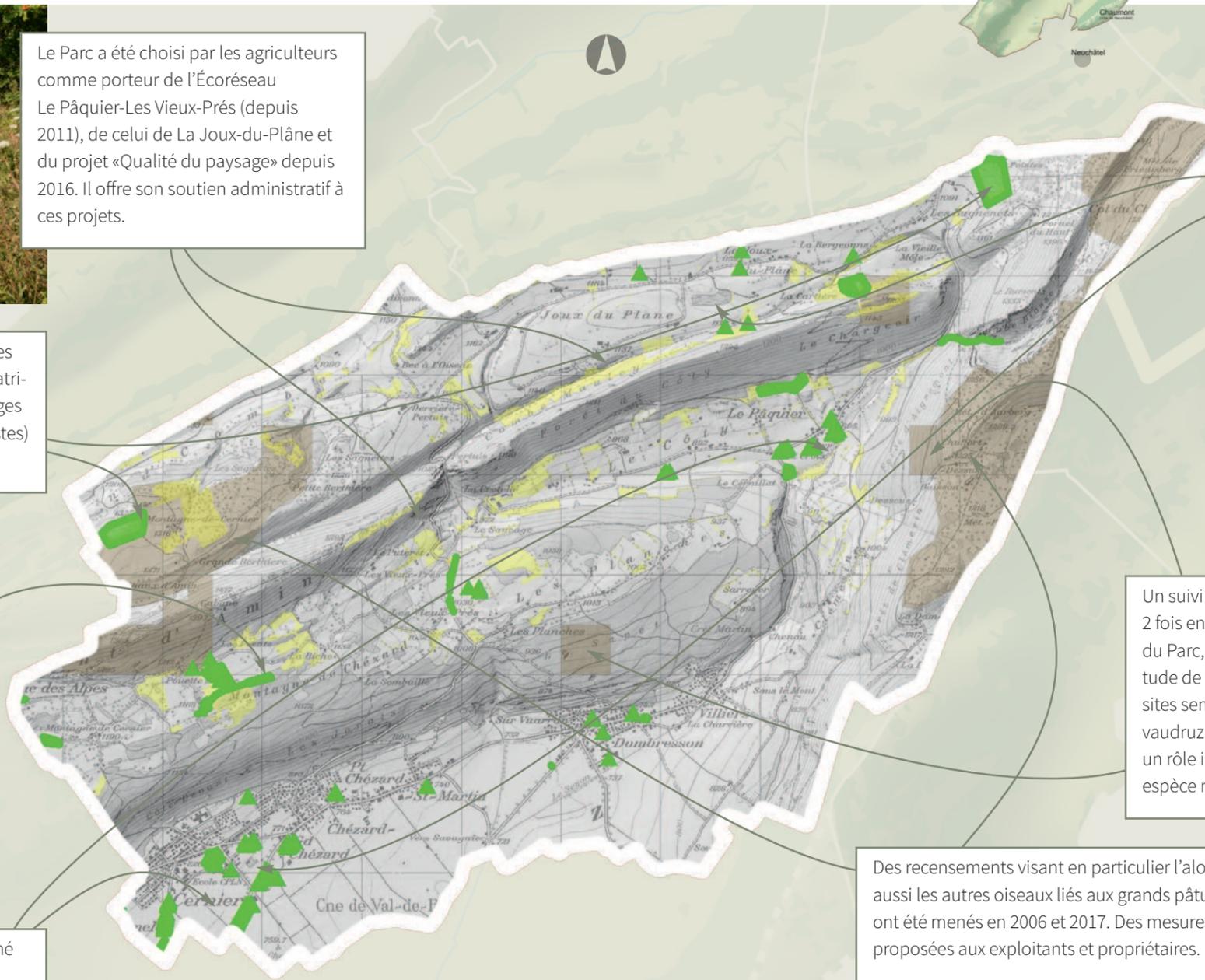
Entre 2014 et 2019, 48 groupes au total (32 classes d'école, 11 entreprises et 5 groupes privés) ont mené 129 mesures en faveur du paysage, du patrimoine ou de la nature sur 116 sites différents. Vingt hectares de pâturages boisés et de forêts, 600 mètres de lisières (avec plantation de 500 arbustes) et 2 km de chemins pédestres ont été entretenus.



Depuis 2014, 1271 mètres linéaires de murs en pierres sèches ont été restaurés sur la Montagne de Cernier, le long d'anciennes voies historiques. Accompagnées de muretiers professionnels, 160 personnes ont participé à ces travaux. Parmi elles, des requérants d'asile, des personnes en réinsertion sociale et nombre d'autres volontaires.



Un projet de franges urbaines est mené avec la commune depuis 2017. Deux cents arbres, essentiellement fruitiers, ont été plantés dans ce cadre, notamment au Pâquier et à Cernier. En 2019, des mesures en gestion différenciée des espaces verts ont été testées avec succès à Cernier (pâturage avec des moutons, plantations de vivaces et de haies d'arbustes indigènes).



- Mesures concrètes sur le terrain
- Suivis ornithologiques
- Surfaces inscrites au réseau écologique

Fond de carte: Office fédéral de topographie (5704002947)

Septante-six nichoirs à hirondelles de fenêtre ont été posés depuis 2014 sur une quinzaine de bâtiments de plusieurs localités ainsi qu'à La Joux-du-Plâne, souvent avec l'aide de classes d'école dans le cadre du programme «Graines de chercheurs».



Un suivi de la gélinotte des bois a été mené 2 fois entre 2013 et 2019 dans l'ensemble du Parc, entre autres dans les forêts d'altitude de la commune. Une vingtaine de sites semblent être occupés dans les forêts vaudruziennes du Parc, lesquelles jouent un rôle important pour le maintien de cette espèce menacée.

Des recensements visant en particulier l'alouette lulu, mais aussi les autres oiseaux liés aux grands pâturages maigres, ont été menés en 2006 et 2017. Des mesures de gestion sont proposées aux exploitants et propriétaires.



ET ENCORE
À la suite des violentes inondations qui ont frappé le Val-de-Ruz la nuit du 21 juin 2019, des chantiers nature ont été réaffectés dans l'urgence, par exemple au nettoyage de la cour d'école de Dombresson.

Valorisation patrimoniale de l'itinéraire culturel
suisse «Chasseral - la Vue des Alpes, Chemin
des Pionniers»

Rapport final (2014-2020)



Novembre 2020

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE 4

RECAPITULATIF DES MESURES REALISEES 6

DETAIL DES MESURES REALISEES EN 2014	6
DETAIL DES MESURES REALISEES EN 2015	7
DETAIL DES MESURES REALISEES EN 2016	8
DETAIL DES MESURES REALISEES EN 2017	9
DETAIL DES MESURES REALISEES EN 2018	10
DETAIL DES MESURES REALISEES EN 2019	11
DETAIL DES MESURES REALISEES EN 2020	12

BILAN GENERAL 13

EVOLUTION DU PROJET PAR RAPPORT A LA PLANIFICATION INITIALE	13
L'ACCUEIL D'EQUIPES NON PROFESSIONNELLES	13
LE CONTROLE DE LA QUALITE ET FORMATION DES MURETIERS	16

COMMUNICATION ET VALORISATION DU PROJET 17

UN FILM DOCUMENTAIRE	17
UN FILM DOCUMENTAIRE DE 18 MIN A ETE REALISE EN 2016 MONTRANT LES ENJEUX DE LA CONSTRUCTION DE MURS EN PIERRES SECHES. LE FILM A ETE REALISE PAR L'AGENCE HAUTPTSTADTFILM, BASE A BERNE	17
HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=-Yrcs4BqoxY	17
« DES MURS ET DES HOMMES », UNE DOUBLE EXPOSITION DE PHOTOS EN PLEIN AIR (2018-2019)	18

ANALYSE DES COUTS 22

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 31

ANNEXE 1: CARTE DES SECTEURS RESTAURÉS 32

ANNEXE 2 : OBSERVATOIRE DU PAYSAGE, SUIVI DU SECTEUR 333

ANNEXE 3 REVUE DE PRESSE 36



Figure 2 : Mur M.3.4 extrémité est,

Evolution du site entre le 12.08 et le 03.09.2019

Contexte

Entre 2014 et 2020, le chemin des Pionniers, a fait l'objet d'un projet de revalorisation paysagère entre la Vue-des-Alpes et les Vieux-Prés (commune de Val-de-Ruz). Le projet a essentiellement concerné le secteur IVS NE 548, reconnu d'importance nationale (inventaire des voies historiques).

Le projet comprend des mesures de restauration de murs en pierres sèches selon des techniques traditionnelles (sans mortier), des revitalisations de haies ainsi que de mesures de rajeunissement en pâturage boisé et lisière de forêt. Au total, quatre secteurs ont fait l'objet d'intervention. Les premières mesures ont été réalisées en 2015.

Secteur	Mesure	Description	Qté (ml)	Année de travaux
1	M.1.2	Restauration d'un mur en pierres sèches	132	2015
2	M.2.1	Restauration d'un mur en pierres sèches	160	2015
	M.2.2	Restauration d'un mur de pierres sèches	59	2015 – 2016
3	M.3.1	Restauration d'un mur de pierres sèches	140	2016
	M.3.2	Restauration d'un mur de pierres sèches	60	2016
	M.3.3.	Restauration d'un mur de pierres sèches	210	2017- 2018
	M.3.4	Restauration d'un mur de pierres sèches	180	2019-2020
	M.3.4	plantation lisière	600	2018
	M.3.5	Restauration d'un mur de pierres sèches	140	2019-2020
	B.1	plantation ilot rajeunissement	5	2018
4				abandonné
5	M.5.1	Restauration d'un mur de pierres sèches	80	2014
	M.5.2	Restauration d'un mur de pierres sèches	68	2014
	M.5.3	Restauration d'un mur de pierres sèches	62	2015
	H.5.1	Entretien de haie	96	2014
	H.5.2	Entretien de haie	160	2016



Figure 3 Chantier de restauration, secteur 1, 2015

© Monika Flückiger

Récapitulatif des mesures réalisées

Au total 1291 m de murs ont été restaurés en 5 saisons de chantier de 2014 à 2020 (de mai à octobre). Le rendement de construction a varié d'une année à l'autre en fonction de la disponibilité des équipes et de la météo mais aussi de la qualité des pierres de construction et de l'accessibilité au chantier.

Détail des mesures réalisées en 2014

Mesure	Description	Qté	Réalisation
M.5.1	Restauration d'un mur de pierres sèches	80	2014
M.5.2	Restauration d'un mur de pierres sèches	68	2014
	total	148 ml de murs restaurés	

H.5.1	Revitalisation de haie	78	Modification réalisé en 2014
-------	------------------------	----	------------------------------

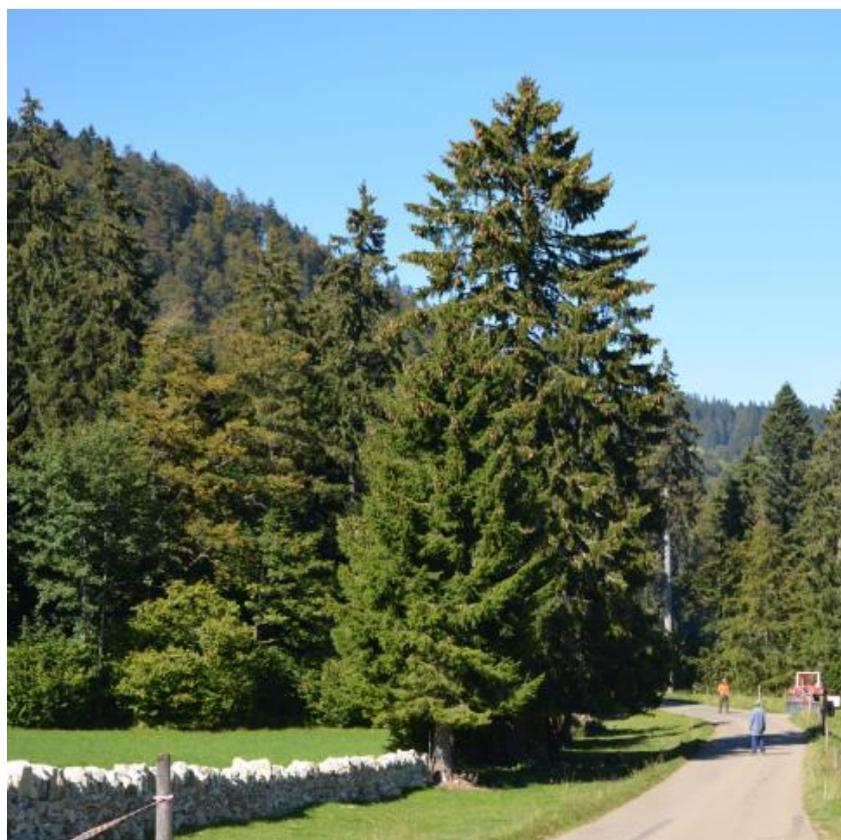


Figure 4, Secteur 5, Les Vieux-Prés, restauration du tronçon M.5.1

Détail des mesures réalisées en 2015

	Mesure	Description	Qté (ml)	Dates
Secteur 5 Les Vieux-Prés	M.5.3	Restauration d'un mur de pierres sèches	62	20.04-19.06 et 14-22.09.2015
Secteur 1 La Vue-des-Alpes	M.1.2	Restauration d'un mur en pierres sèches	132	07.07-06.10.2015
Secteur 2 Les Patraux	M.2.1	Restauration d'un mur en pierres sèches	160	27.04-04.09. 2015
	M.2.2	Restauration d'un mur en pierres sèches	24	21.09-15.10. 2015
total			378 ml de murs restaurés	

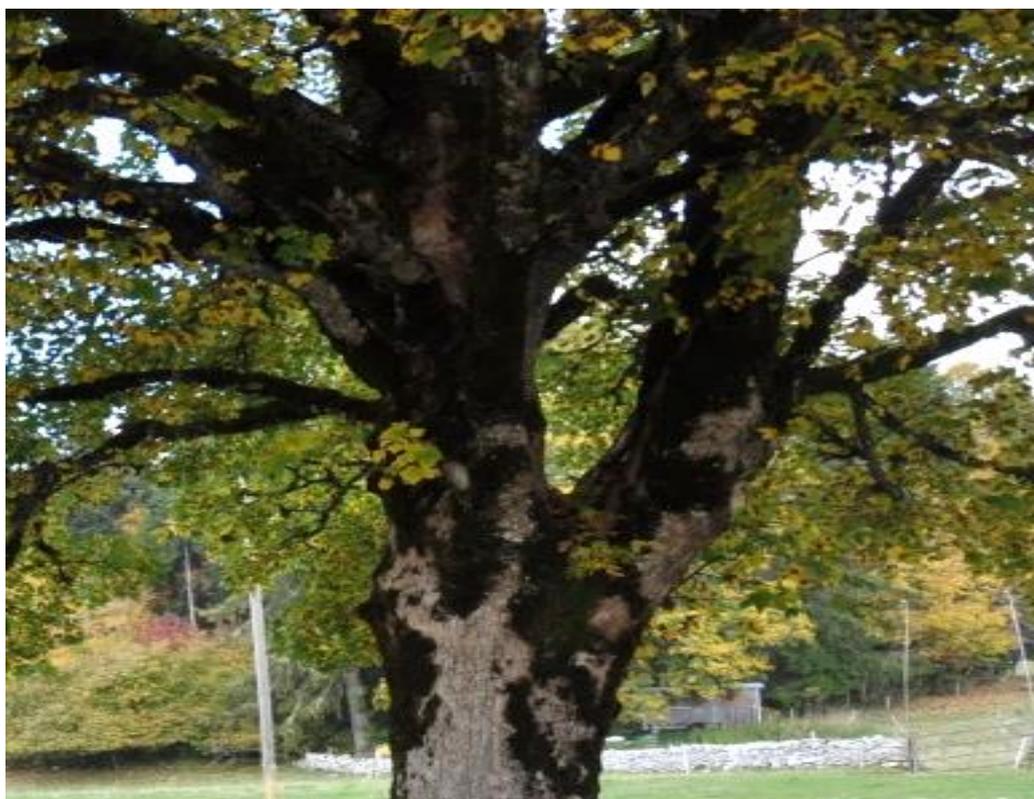


Figure 5, Secteur 2, Les Patraux, après restauration du tronçon M.2.2



Figure 6, Secteur 5, Les Vieux-Prés, après restauration du tronçon m. 5.3

Détail des mesures réalisées en 2016

	Mesure	Description	Qté (ml)	Dates
Secteur 2 Les Patraux	M.2.2	Restauration d'un mur de pierres sèches	35	18.04.2016 - 29.04.2016 et 12..09.16 – 23.09.16
Secteur 3 La Pouette- Mange	M.3.1	Restauration d'un mur en pierres sèches	140	23.05.16 – 02.09.16
	M.3.2	Restauration d'un mur en pierres sèches	60	25.07.16-09.09.16
total			235 ml de murs restaurés	

Secteur 5 Les Vieux- Prés	H.5.2	Entretien de haie	160	Octobre 2016
---------------------------------	-------	-------------------	-----	--------------



Figure 7 Secteur 1, La Vue-des-Alpes, après restauration du tronçon M.1.1

Détail des mesures réalisées en 2017

	Mesure	Description	Qté (ml)	réalisé
Secteur 3 La Pouette- Mange	M.3.3	Restauration d'un mur en pierres sèches	110	15.05.17 – 18.08.17
	M.3.4	Travaux forestiers préparatoires - lisière	224	08.05.17 - 12.05.17 27.06.17 - 29.06.17
			110 ml de murs restaurés	





Figure 8 Secteur 3, La Pouette-Mange, restauration du tronçon M.3.3 (entre mai et août 2017)

Détail des mesures réalisées en 2018

	Mesure	Description	Qté (ml)	réalisé
Secteur 3 La Pouette- Mange	M.3.3	Restauration d'un mur en pierres sèches	88	14.05.18 – 28.09.18
		Total	88 ml de murs restaurés	

Secteur 3 La Pouette- Mange	M.3.4	Plantation de la lisière et du pâturage boisé	600 arbustes	10-15.09.2018
	B.1	Plantation d'îlots de rajeunissement	5 îlots	septembre 2018



Figure 9, secteur 3, Pouette-Mange, intervention préparatoire sur la lisière



Figure 10, Secteur 3, La Pouette-Mange, après restauration du tronçon M.3.3

Détail des mesures réalisées en 2019

	Mesure	Description	Qté (ml)	réalisé
Secteur 3 La Pouette- Mange	M.3.4	Restauration d'un mur en pierres sèches	143	Oui
	M.3.5	Restauration d'un mur en pierres sèches	120	Oui
Total			263 ml de murs restaurés	



Figure 11: Mur restauré M.3.4 en 2019

Détail des mesures réalisées en 2020

	Mesure	Description	Qté (ml)	réalisé
Secteur 3 La Pouette- Mange	M.3.4	Restauration d'un mur en pierres sèches	37	Oui
	M.3.5	Restauration d'un mur en pierres sèches	20	Oui
Total			57 ml de murs restaurés	



Figure 12 : M.3.4 et M.3.5 octobre 2020



Figure 13 : M.3.4 et murgier en face

Bilan général

Evolution du projet par rapport à la planification initiale

La quasi-totalité des mesures ont pu être réalisées conformément au projet initial sauf pour le secteur de la biche, pour lequel, les propriétaires ont refusé de participer au projet.

La plupart des restaurations ont été faites sur les tracés existants. Certains tracés ont néanmoins dû être légèrement adaptés afin de permettre le maintien de certains arbres emblématiques.

L'accueil d'équipes non professionnelles

Le projet prévoyait l'intégration d'équipes non professionnelles aux côtés des muretiers. Dès la première année, plusieurs équipes de requérants ainsi que des personnes en situation de handicap ont pu participer activement aux chantiers. Lors de la deuxième saison, ce sont des jeunes en formation, des groupes d'école, des chômeurs de longue durée qui ont contribué aux interventions.

De nombreux groupes de bénévoles ont aussi contribué au projet via des chantiers nature, notamment pour l'entretien du chemin, l'entretien des pâturages après coupe.

Au total, ce sont plus près de 395 volontaires qui ont participé à ce projet sur un total de 826 jours.

L'intégration d'équipes non professionnelles s'est avérée être de plus en plus difficile au cours du projet d'une part par manque de personnes et d'autre part, à cause de procédures de plus en plus compliquées.

La dynamique d'intégration de groupes non professionnels reste néanmoins une expérience positive et permet de faire connaître le travail des muretiers dans un cercle plus large.



S



année	Restauration murs en pierres sèches (2014-2020)			
	Nombre sem	ml murs restaurés	Nombre de participants murs total	Nombre total de pers/jours
2014	15	148	33	431
2015	77	378	66	1277
2016	26	235	55	557
2017	13	110	3	195
2018	16	88	18	111
2019	44	263	32	100
2020	6	57	54	93
Total	197	1340	261	2765



Le Contrôle de la qualité et formation des muretiers

Les chantiers ont été confiés à des muretiers professionnels, formé dans le cadre des cours de la fédération des maçons en pierre sèche. Ceci présentait le double avantage de garantir la qualité de construction tout en pérennisant la présence de professionnels à l'échelle locale.

Un cours de formation a été organisé chaque année. Dédiés aux futurs professionnels, ces cours in-situ ont été organisés en collaboration avec la fédération des maçons en pierres sèche.

Un expert a assuré le contrôle de la qualité de construction de ces murs dès la deuxième année et pu apporter ses conseils aux muretiers responsables des chantiers.

Mise en place d'une zone de stockage des pierres

Afin d'assurer le bon déroulement des chantiers, le parc a mis en place une place de stockage des pierres et lieu de tri dans une ancienne carrière situé près des Bugnenets. Le parc a en effet collecté des pierres lors de terrassements, excavation ou encore en carrière. Un partenariat avec la Carrière Gentils et Fils de l'entreprise colas, a été conduit pendant 3 ans pour la fourniture de pierres.

De nombreuses entreprises ont contribué à ce projet notamment pour le transport entre le lieu de stockage et les chantiers notamment les entreprises Curty Transport, Baumes construction, Colas, Swiss3000, l'entreprise Strahm.

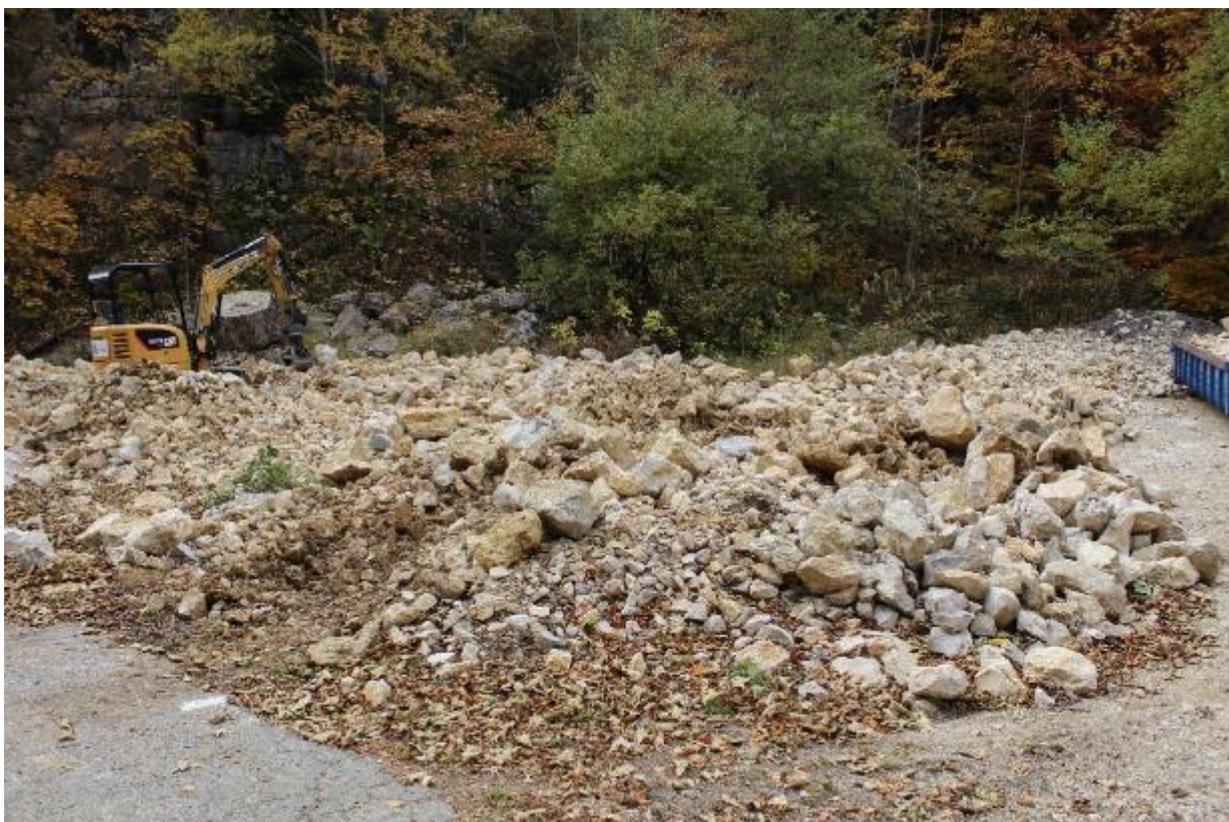


Figure 14 : lieu de stockage entre les Savagnières et les Bugnenets

Communication et valorisation du projet

Chaque année, plusieurs événements ont eu lieu autour des chantiers afin de les faire connaître du grand public mais aussi des habitants de la région.

Un film documentaire

Un film documentaire de 18 min a été réalisé en 2016 montrant les enjeux de la construction de murs en pierres sèches. Le film a été réalisé par l'agence hautptstadtfilm, basé à Berne

<https://www.youtube.com/watch?v=-Yrcs4BqoxY>

« Des murs et des hommes », une double exposition de photos en plein air (2018-2019)

Une exposition de photographies (40 clichés) a été présentée dans les environs de la Vue-des-Alpes. L'exposition a ensuite été présentée le long des remontées mécaniques de la station de ski des Savagnières.

Cette exposition a connu un franc succès. 1500 personnes l'ont visitée pendant l'été. L'exposition hivernale était visible de l'ensemble des usagers des remontées mécaniques des Savagnières.



Figure 15 -16 Exposition en été 2018



Figure 17 Inauguration de l'expo en hiver 2018

Des panneaux sur chantier

Deux panneaux ont été posés sur site pour expliquer le projet ainsi que les enjeux de reconstruction des murs en pierres sèches.



Figure 16: Panneau à la Vue-des-Alpes



Figure 19 : Panneau installé sur le site des Patraux (secteur 2)

Des fêtes annuelles de fin de chantier

Le projet a aussi été l'occasion d'organiser l'assemblée générale du Parc Chasseral ainsi que la fête annuelle du Parc. De nombreux chantiers nature en support aux professionnels ainsi qu'une vingtaine d'activités avec entre autres, les écoles de la région ont été organisées tout au long du projet





Analyse des coûts

2014						
Secteur	Tronçon	Longueur/ durée planifiée	Longueur réalisée/ durée réelle	Budget estimé (Frs.)	Coût réel (Frs.)	Analyse
Les Vieux-Prés	M.5.1	100ml/30 jours	86 ml/30 jours	27'300	46'717.00	<p>La préparation du chantier a été sous-évaluée :</p> <p>De nombreux travaux préparatoires ont ralenti le rythme du chantier (abattage de haies/arrachage des souches/démontage du mur/reprise de la fondation). Elle justifie aussi le dépassement du budget pour ce tronçon.</p> <p>Le chantier a dû être stoppé pour cause de mauvaise météo à plusieurs reprises, ralentissant d'autant l'exécution du chantier.</p> <p><u>Remarque</u> : la majorité des frais de préparation ont été imputés au tronçon M.5.1 (comprenant aussi la préparation du tronçon restant -M.5.3 pour l'année 2015), ce qui explique le dépassement du budget pour ce tronçon.</p>
	M.5.2	80ml/36 jours	50 ml/16 jours	51'100	15'018.00	L'équipe n'a pas assuré la durée du chantier initialement prévue compromettant la réalisation du dernier tronçon de ce secteur en 2014.
	H.5.1/ H5.3	96 ml		9'945	5'967.75	Sur avis du garde forestier, des modifications ont été apportées aux tronçons initialement prévus (208 ml) le tronçon de haie H.5.1 a été abandonné au profit d'un nouveau tronçon (longueur équivalente (96ml)). Au final, 196 ml sont prévus dans ce secteur. (voir plan de mesures). Au vue de ces

						modifications, un seul tronçon de haie a pu être réalisé en 2014.
Total				88'345	67'702.75	<p>Sur l'ensemble du secteur, deux mesures n'ont pas pu être réalisées en 2014 et reportées en 2015.</p> <p>La multiplication des muretiers intervenant sur le chantier des Vieux-Près a compliqué le déroulement de ce dernier.</p> <p>Le type de pierre et la gestion du stock a été reconnu par tous les muretiers comme difficile.</p> <p>Pour plus de précision, voir bilan effectué par Alban Carron/expertise des murs des Vieux-Près par Urs Lippert.</p>
2015						
Secteur	Tronçon	Longueur / Durée planifiée	Longueur réalisée/ Durée réelle	Budget estimé (Frs.)	Coût réel (Frs.)	Analyse
Les Vieux-Près	M.5.3	52m ^l / 7 sem.	62m ^l /10 sem.	53'754	56'608.60	<p>Le chantier était mené par Alban Carron. Selon le projet initial, le tronçon M.5.3 concernait une longueur de 52 m. Une fois les arbustes coupés et le mur dégagé, il s'est avéré que le tronçon mesurait finalement 62ml. En concertation avec les propriétaires, il a été décidé de restaurer ce tronçon. La préparation des travaux (démontage, creusage de la fouille) ainsi que la qualité et le manque de choix dans les pierres a ralenti le rythme d'avancement du travail.</p> <p>Initialement prévu sur 5 semaines, il a été convenu de prolonger de 2 semaines pour les 52 ml. Au terme de ces 7 semaines, 46ml étaient réalisés (couronnes comprises) et 52 ml de maçonnerie sans les couronnes. Les deux premières semaines ont presque été consacrées qu'au démontage et au repositionnement de la fondation ralentissant le rythme du chantier.</p>

						Pour réaliser les 10m manquants ainsi que les 6m de couronnes, une équipe (muret+ 2 requérants) a été mise en place pour 10 jours supplémentaires dû les coûts supplémentaires.
La Vue-des-Alpes	M.1.1	134ml /15 sem.	134ml/14 sem.	88'888	91'835.45	<p>Le chantier était mené par Jean-François Barizzi, secondé par Laurent Cattin. Le chantier était à la base prévu avec une équipe de chômeurs, celle-ci n'étant pas suffisante, nous avons décidé de la compléter avec une équipe de requérants ce qui a permis au chantier de très bien avancé. Il a donc duré moins longtemps que prévu mais les frais supplémentaires liés à l'équipe de requérants qui sont de 3070.- pour 8 semaines.</p> <p>A cela se rajoute les frais de machines supplémentaires lié au terrain difficile à travailler et aux vieilles souches qui ont dû être arrachées à la pelle rétro.</p> <p>Malgré ces différents facteurs, le mur a été entièrement réalisé au terme de 14 semaines.</p>
Les Patraux	M.2.1	160 ml/ 24 sem.	166 ml/22 sem.	122'400	125'605.85	<p>Le chantier était mené par Olivier Cattin. Le chantier a été ralenti par la difficulté de constituer une équipe de volontaires après les chantiers planifiés avec l'équipe de requérants. Il a finalement été décidé de poursuivre le projet avec une équipe de requérants supplémentaires sur 11 semaines.</p> <p>Le coût supplémentaire lié à l'engagement des requérants a été de 4355.- mais l'avance sur le chantier a permis de faire plus de mètres que prévu.</p> <p>Les 6 mètres supplémentaires sont liés à deux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contournement des arbres plantés par un projet du WWF. Le nouveau tracé a été validé par les services concernés. - à la finition du tronçon qui a été prolongé pour une meilleure emprise avec l'ancien mur. <p>Nous avons directement profité de mettre un stock de pierres sur place pour le tronçon M.2.2 lors du chantier 2016.</p>
	M.2.2	159 ml	24 ml/ 2 sem.	103'350	10'448.30	Ce tronçon est échelonné sur les deux années. Une vingtaine de mètres ont été restauré cette année. Une partie de la préparation

						pour le chantier 2016 a déjà été entreprise avec un stock de pierre sur place et sur les lieux de stockage préparés à cet effet.
Pouette-Mange	M.3.1 et M.3.2	140 ml	140ml/2 sem.	10'000	10'315.00	En 2015, il a été prévu de préparer le secteur de la Pouette-Mange en coupant et dessouchant les arbres sur les deux tronçons M.3.1 et M.3.2. Ce travail a été encadré par Christian Lüthi du service forestier du Val-de-Ruz. En plus de ce travail, 50m3 de pierres ont déjà été acheminés sur place pour démarrer le chantier en avril 2016.
Total				378'392	294'813.20	Les chantiers ont bien fonctionné. Chaque muretier responsable a pu efficacement diriger les différentes équipes et mener son chantier dans les délais impartis. Néanmoins le rendement des différents groupes s'est avéré plus faible que prévu. Le planning initial prévoyait plusieurs semaines de chantiers avec des chômeurs, chantier que nous n'avons pas pu mettre en place faute d'inscrits. Nous avons alors remplacé ces équipes par des requérants, ce qui a occasionné un surcoût. De plus, les chantiers ont nécessité beaucoup de matériel (pierres) et l'emploi de machines pour réaliser les travaux, nécessitant une importante coordination.
2016						
Secteur	Tronçon	Longueur / Durée planifiée	Longueur réalisée/ Durée réelle	Budget estimé (Frs.)	Cout réel (Frs.)	Analyse
Les Patraux	M.2.2	34ml/4 sem.	35 ml/ 4 sem.	25'160	28'861.60	Il était initialement prévu de restaurer le mur sur sa totalité soit 159ml. L'état général de ce tronçon de mur s'est avéré en meilleur état que lors du premier inventaire. Après entente avec les muretiers, il a donc été décidé de faire des réparations ponctuelles sur les parties les plus endommagées, soit une intervention totale de 59 ml sur la totalité. Les réparations ponctuelles comprennent différentes type d'intervention. A certains endroits, la maçonnerie a été entièrement reprise hormis les fondations. A d'autres endroits, des interventions plus légères

						ont été menées comme la remise en place de de couronnes aux endroits indispensables.
Pouette-Mange	M.3.1	140 ml/16 sem.	140ml/16 sem.	107'240	104'724.05	Le chantier s'est déroulé selon planification entre mai et septembre 2016. Les travaux de pose de la fondation ont été plus compliqués que prévu. Le dessouchage effectué en 2015 n'était pas suffisant pour poser les pierres de fondations. Il a donc fallu recourir à des machines pour arracher les racines restantes et réaliser le hérisson.
	M.3.2	55ml/7sem.	60ml/7 sem.	40'975	43'342.10	Pour ce tronçon plutôt en bon état, il a été décidé en accord avec le propriétaire de réaliser des restaurations ponctuelles sur les secteurs les plus endommagés Initialement prévu sur 55 ml, les réparations de ce tronçon ont dû être prolongées de 5ml pour deux raisons: <ul style="list-style-type: none"> - au cours du démontage, certaines parties du mur se sont écroulées. - Les connexions entre les parties restaurées et le reste du mur se sont avérées plus compliquées à réaliser que prévu. Sur ce secteur, une porte en Z a aussi pu être restaurée selon le schéma préexistant. Elle s'est avéré plus facile que prévue..
	M.3.3	188	188	15'980	2'863.60	Après un premier marquage des arbres par le garde forestier, le propriétaire a demandé de ne pas couper autant d'arbres. Nous avons dû donc démarquer les plus gros arbres. baissant les coûts. Au final ce sont principalement des noisetiers qui ont été abattu et dessouchés.
Les Vieux-Prés	H.5.2	100ml	160ml	10'400	4'298.10	Après une visite du site avec le garde forestier, il a été décidé de faire l'entretien de la haie sur 160ml au lieu des 100ml initialement prévus.
Total				199'755	184'089.45	Le bilan général de la saison est positif, les chantiers ont bien fonctionné. Chaque muretier responsable a pu efficacement diriger ses équipes et mener son chantier dans les délais impartis. Les pierres étaient sur le chantier avant le démarrage de la saison ce qui a facilité le travail des équipes. Une importante coordination a dû être entreprise par le Parc pour gérer les équipes (qui n'ont pas bien fonctionné en début de saison) et organiser le dessouchage prolongeant le chantier de 5 jours et des coûts supplémentaires. Un important travail de

						communication avec les propriétaires a aussi dû être fait pour les associer à la démarche du projet
2017						
Secteur	Tronçon	Longueur / Durée planifiée	Longueur réalisée/ Durée réelle	Budget estimé (Frs.)	Cout réel (Frs.)	Analyse
Pouette-Mange	M.3.3	100ml/15 sem.	110ml/15 sem.	76'000	73'261.35	Le chantier a été facilité par l'aide de la classe IBM lors du lancement du chantier (creusement de la fondation). Un stock de pierre était déjà prêt sur place et a permis de directement lancer le chantier.
	M.3.4	224ml	224			Les travaux sur la lisière pour le tronçon M.3.4 ont été réalisés avec des groupes lors de chantiers nature, chantier pour lesquels le bilan reste très positif.
Total				76'000	73'261.35	
2018						
Secteur	Tronçon	Longueur / Durée planifiée	Longueur réalisée/ Durée réelle	Budget estimé (Frs.)	Cout réel (Frs.)	Analyse

Pouette-Mange	M.3.3	88	100	77'519	77'467.20	<p>Il était prévu, selon la planification initiale, une intervention sur 88 ml. Ce sont finalement 100ml qui ont été réalisés. le dénivelé du terrain n'avait pas été pris en compte lors des premières mesures, faussant les premières mesures.</p> <p>Le mur, sur ce tronçon, longe une doline avec une forte pente. La construction du mur a dû être adaptée en fonction de cette doline.</p>
	M.3.4		1 sem	12'100	3'162.00	La mesure a été réalisée selon la planification initiale. Elle a été entièrement coordonnée avec le service forestier du Val-de-Ruz
	B.1		1 sem	4'330	1'126.00	Pour cette mesure, 5 îlots ont été réalisés selon entente avec le propriétaire. La mesure a été réalisée selon la planification initiale et coordonnée avec le garde forestier (tant pour la coupe que pour le choix des essences et la localisation es îlots de rajeunissement.
Total				93'949	81'755.20	<p>Les chantiers ont pu être réalisés selon la planification prévue en 2017.</p> <p>Tri de pierres et acheminement sur chantier Depuis le lancement de chantiers en 2014, l'apport en pierres spécifiques (boutisses, couronnes) fonctionne mieux. Les muretiers peuvent profiter du stock de pierres des Savagnières pour leur approvisionnement. Le stock est régulièrement approvisionner grâce au partenariat avec la carrière de la Sagne. Néanmoins les pierres utilisées restent des pierres difficiles à travailler.</p> <p>Partenariat avec le service des migrations. La collaboration avec les TUP s'est avérée plus compliquée cette année et nécessite un ajustement avant le lancement des prochaines saisons de chantiers. Les muretiers responsables des chantiers confirment l'intérêt d'avoir des groupes les soutenant pendant le chantier, notamment pour le tri de pierres, le nettoyage du chantier. Le parc souhaite, dans la mesure du possible, pourvoir cette démarche.</p>
2019						

Secteur	Tronçon	Longueur / Durée planifiée	Longueur réalisée	Budget estimé (Frs.)	Cout réel (Frs.)	Analyse
Pouette-Mange	M.3.4	180ml/ 124 jours	143	144'000	123'466.70	<p>Contrairement aux autres années, nous n'avons pas bénéficié cette année d'un partenariat avec la carrière de la Sagne et avons dû acheter une grande partie des pierres.</p> <p>Plusieurs interventions autour des souches et du travail de fondation ont ralenti le chantier.</p> <p>Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu d'équipe régulière de requérants en soutien, ralentissant fortement le chantier.</p> <p>L'ensemble de ces paramètres ont eu d'importantes conséquences sur le cout du mur ainsi que sur le rythme de la construction.</p> <p>Malgré ces contretemps, la fondation a pu être posée sur les 37 m restants.</p>
	M.3.5	140ml/ 97 jours	120	112'000	107'998.60	<p>Les remarques sont identiques à celle énumérées pour le tronçon M.3.5.</p> <p>Il y a eu un gros travail de contournement des souches, avec une augmentation sensible de la longueur du mur. Ce tronçon longe une ancienne lisière de forêt.</p>
Total				256'000	231'465.30	<p>Globalement, Des provisions de pierres importantes ont pu être faites cette année expliquant le cout élevé des chantiers.</p> <p>Le cout est légèrement supérieur au cout estimatif pour le tronçon M.3.4, soit 63-../m</p> <p>Le tronçon M.3.5 était plus compliqué et a nécessité de nombreux ajustements en cours de chantier, notamment à cause de l'état</p>

						du terrain et de la présence de nombreuses souches. Le coût au ml est largement supérieur au cout estimatif, soit 100.- par ml.
2020						
Secteur	Tronçon	Longueur / Durée planifiée	Longueur réalisée/ Durée réelle	Budget estimé (Frs.)	Cout réel (Frs.)	Analyse
Pouette-Mange	M.3.4 et M.3.5	42/39 jours	57/57	36'221	44'530.95	Le chantier a été conduit essentiellement par le muretier seul contrairement aux années précédentes, expliquant une durée plus longue qu'initialement prévue. Pour cette saison, il a été convenu que le parc assurerait un suivi de chantier avec des rapports de chantier intermédiaire pour éviter des défauts majeurs de construction. Le bilan est positif mais implique un cout de coordination de chantier plus important.
Total				36'221	44'530.95	Le chantier s'est déroulé selon la planification prévue. La qualité de construction est bonne et le suivi du chantier a été renforcé. L'intégration d'équipe bénévole en soutien aux muretiers s'est avérée très compliquée et a été arrêtée en cours de chantier.

Conclusion et perspectives

Cette première phase de projet a remporté l'adhésion des propriétaires ainsi que le fort soutien de la commune de Val-de-Ruz, partenaire depuis le début du projet. La majorité des mesures prévues ont pu être réalisées sauf pour un secteur complet.

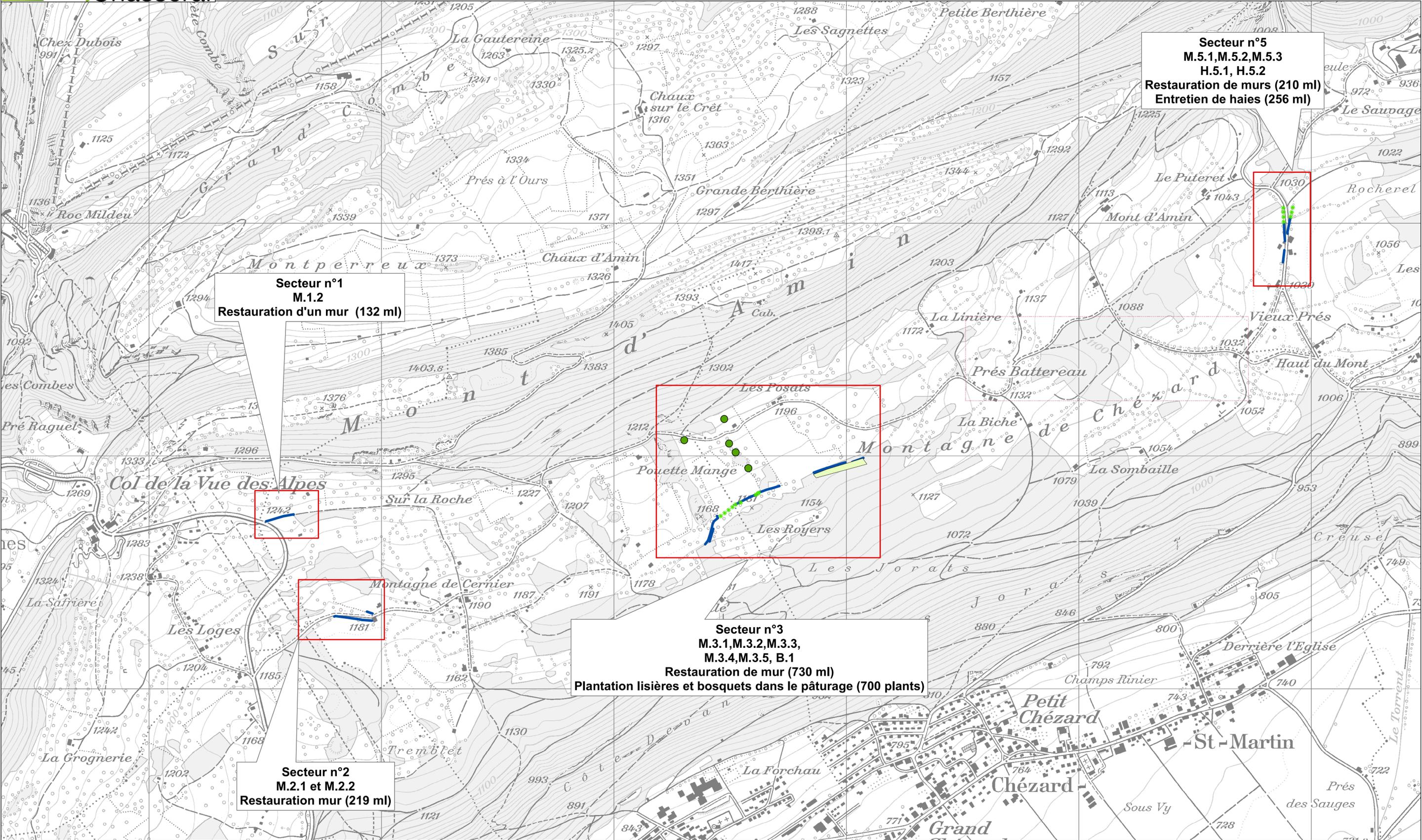
Ces actions ont permis de sauvegarder un patrimoine exceptionnel et d'implémenter localement des savoir-faire liés à la construction en pierre sèches. Plusieurs artisans se sont associés pour permettre la réalisation de ces murs créant localement un réseau solide et compétent (prêt de matériel, association entre entrepreneurs qui n'aurait pas pu assumer seul ces chantiers)

Le projet a permis une concertation entre institutions pour trouver un consensus en matière d'intervention paysagère à une grande échelle puisque les mesures s'étendaient sur un périmètre de 10km².

La mobilisation d'équipe autour des muretiers s'est avérée de plus en plus difficile d'année en année, nécessitant des adaptations importantes d'une année sur l'autre. Néanmoins l'accompagnement des muretiers par des équipes non professionnelles a été plébiscité par l'ensemble des équipes et a permis de développer la fonction sociale autour de ces chantiers de reconstruction de murs en pierres sèches.

Une deuxième phase de projet est en cours d'élaboration pour poursuivre la restauration et la reconnaissance des voies historiques autour de la montagne de Cernier et plus généralement le Val-de-Ruz

Annexe 1: carte des secteurs restaurés



Légende

Secteurs prioritaires

Mesures réalisées

***** Entretien de haies
 ——— Restauration complète du mur

● Plantation de bosquets
 ■ Plantation en lisière
 □ Secteur 4 : aucune mesure réalisée

Echelle 1:7'500
 Format A1 : 90 x 59.4 cm
 Dessin Elodie Gerber

Source: Office fédéral de topographie (5704002947) © [2014] SITN – www.ne.ch/sitn AG10 – Surfaces agricoles utiles : Diffusées à titre indicatif et dépourvues de foi publique.

17.11.2020

Contact:
 Cheffe de Projet
 Madame Géraldine Guesdon-Annan
 Chargée de mission "Paysage et patrimoine"

Association Parc régional Chasseral
 Place de la Gare 2 - CP 219 - CH - 2610 Saint-Imier
 T direct: +41 (0)32 942 39 52
 geraldine.guesdon-annan@parcchasseral.ch

Annexe 2 : Observatoire du Paysage, suivi du secteur 3

Ce chantier a été suivi dans le cadre d'un projet de l'observatoire du paysage qui consiste à prendre régulièrement durant le chantier des photos d'un point fixe pour voir l'évolution du site. 4 emplacements ont été choisis les photos sont en annexes.



Emplacement



Montagne de Cernier
 Emplacement 2
 24.05.2019
 03.06.2019
 16.06.2019
 31.07.2019
 03.09.2019
 18.10.2019



Site: Montagne de Cernier, Emplacement 4 16.06.2019, 03.09.2019, 18.10.2019



Site: Montagne de Cernier, Emplacement 1, 16.06.2019, 31.07.2019, 03.09.2019, 18.10.2019

2020_revue_de_presse_boviduc

16.11.2020

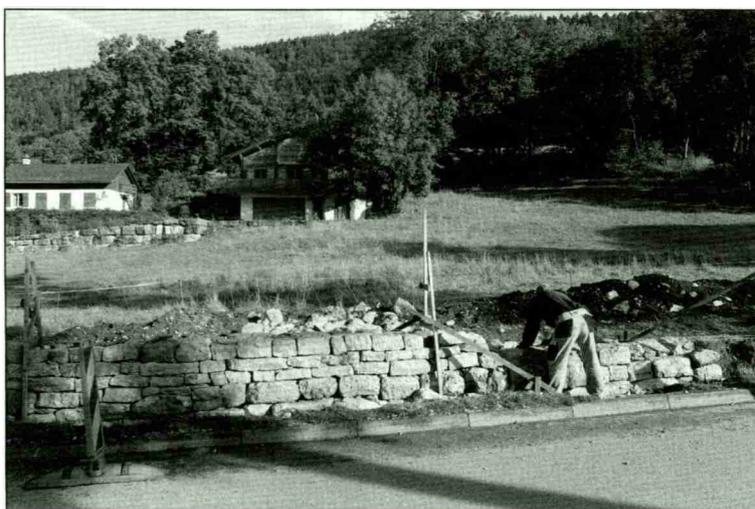
Avenue ID: 347
Coupures: 2
Pages de suite: 0

	17.06.2020	La Semaine / Journal du district de Moutier Restauration de murs en pierres sèches Tirage: 14,000	01
	12.06.2020	Feuille d'avis du District de Courtelary Nouvelle saison pour les murs en pierres sèches Tirage: 12,000	02



Parc régional Chasseral

Restauration de murs en pierres sèches



Elément majeur du patrimoine rural de nos régions, les murs en pierres sèches offrent des habitats exceptionnels à la petite faune. (photo Parc Chasseral).

Le Parc régional Chasseral poursuit, pour la sixième année consécutive, ses chantiers de restauration de murs en pierres sèches. Deux sites sont concernés sur le territoire de la commune de Val-de-Ruz, aux Posats et au Pâquier. Au total, les deux équipes professionnelles engagées pour réaliser les travaux devraient restaurer 142 mètres linéaires. La restauration des murs en pierres sèches, élément majeur du patrimoine rural de nos régions, constitue une activité prépondérante du domaine paysage et patrimoine

du Parc Chasseral.

Après l'interruption hivernale, les chantiers de construction de murs en pierres sèches reprennent ces jours-ci. Cinquante-sept mètres seront restaurés cette année dans le secteur des Posats, le long du Chemin des Pionniers, sur les hauts du Val-de-Ruz. À l'entrée du village du Pâquier, un second chantier s'intègre au projet plus vaste des franges urbaines, mené avec la commune de Val-de-Ruz. Il traite des secteurs situés aux abords des localités. Le chantier - et les 46 mètres déjà reconstruits en 2019 - est facilement visible depuis la route

cantonale. Il durera tout l'été, avec un objectif final de 85 mètres linéaires, à raison d'environ 1 mètre par jour de travail. L'objectif est de finir la restauration de ce mur cette année.

Les murs sont restaurés selon des techniques traditionnelles de construction sans mortier et réalisés par des professionnels de la pierre sèche associés au Parc. Ils apportent leur savoir-faire pour la renaissance de ce patrimoine.

Niches écologiques

Les murs en pierres sèches ont longtemps servi à délimiter les parcelles individuelles. Ils ont aujourd'hui perdu cette fonction mais ils gardent leur haute valeur paysagère. Ils sont aussi importants pour la biodiversité, offrant un véritable réseau biologique et des habitats exceptionnels à la petite faune. Surnommés parfois «auto-route à hermines», ils offrent un couvert de déplacement à de nombreux autres mustélicés (martres, fouines, belettes) ou à d'autres petits mammifères comme les mulots, les campagnols et les musaraignes, qui peuvent nicher ou chasser. Les oiseaux ne sont pas en reste, les murs pouvant constituer pour certaines espèces des zones de capture d'insectes, ces derniers y trouvant des niches écologiques appropriées. (cp-00)



PARC RÉGIONAL CHASSERAL

Nouvelle saison pour les murs en pierres sèches

Le Parc régional Chasseral poursuit, ses chantiers de restauration de murs en pierres sèches. Au total, les deux équipes professionnelles engagées pour réaliser les travaux devraient restaurer 142 mètres linéaires.

Sixième année consécutive. Après l'interruption hivernale, les chantiers de construction de murs en pierres sèches reprennent ces jours-ci. Cinquante-sept mètres seront restaurés cette année dans le secteur des Posats, le long du Chemin des Pionniers, sur les hauts du Val-de-Ruz. A l'entrée du village du Pâquier, un second chantier s'intègre au

projet plus vaste des franges urbaines, mené avec la commune de Val-de-Ruz. Il traite des secteurs situés aux abords des localités. Le chantier – et les 46 mètres déjà reconstruits en 2019 – est facilement visible depuis la route cantonale. Il durera tout l'été, avec un objectif final de 85 mètres linéaires, à raison d'environ 1 mètre par jour de travail. L'objectif est de

finir la restauration de ce mur cette année.

Les murs sont restaurés selon des techniques traditionnelles de construction sans mortier et réalisés par des professionnels de la pierre sèche associés au Parc. Ils apportent leur savoir-faire pour la renaissance de ce patrimoine.

| *parc régional chasseral*

2014-2020_revue_de_presse_chemin_des_pionniers

16.11.2020

Avenue ID: 347
Coupures: 17
Pages de suite: 8

	07.05.2014	Courrier Neuchâtelois / Edition Totale Le Parc Chasseral se mouille pour les murs en pierres sèches Tirage: 89'920	01
	21.11.2014	L'Express / Feuille d'avis de Neuchâtel Bilan positif pour les murs en pierres sèches Tirage: 19'082	03
	03.08.2015	loisirs.ch / Loisirs Chemin des Pionniers	04
	03.11.2015	L'Express / Feuille d'avis de Neuchâtel Pas moins de 374 mètres de murs restaurés Tirage: 18'431	06
	11.11.2015	Courrier Neuchâtelois / Edition Bas Chemin des Pionniers refait en partie Tirage: 66'400	07
	07.02.2017	L'Express / Feuille d'avis de Neuchâtel Le Chemin des pionniers est retenu Tirage: 16'783	09
	07.02.2017	Journal du Jura Le chemin des pionniers est retenu pour parfaire son lifting Tirage: 8'864	10
	07.02.2017	arcinfo.ch / Arcinfo - Express/Impartial Online Le Chemin des pionniers est retenu	11
	06.04.2018	rtn.ch / Radio Neuchâteloise Online Ça bouge à La Vue-des-Alpes	13
	30.06.2018	Schweizer Bauer «Die Pfade sind Juwelen der Schweiz» Tirage: 30'195	14
	12.12.2018	Le Quotidien Jurassien Mariage original entre la photo et le ski Tirage: 17'981	17
	10.10.2019	Val-de-Ruz Info MURS EN FÊTE À LA VUE Tirage: 8'700	19

	18.10.2019	Journal du Jura Le Parc Chasseral fête ses murs Tirage: 8'846	20
	19.10.2019	ArcInfo MURS EN FÊTE AU PARC CHASSERAL Tirage: 24'173	21
	04.12.2019	arcinfo.ch / Arcinfo - Express/Impartial Online Montagne de Cernier: le projet de restauration des murs en pierres sèches touche ...	22
	12.06.2020	Feuille d'avis du District de Courtelary Nouvelle saison pour les murs en pierres sèches Tirage: 12'000	24
	17.06.2020	La Semaine / Journal du district de Moutier Restauration de murs en pierres sèches Tirage: 14'000	25



Edition Totale

Courrier Neuchâtelois
2001 Neuchâtel
032/ 723 52 52
www.courrierneuchatelais.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 89'920
Erscheinungsweise: 48x jährlich

Themen-Nr.: 808.005
Abo-Nr.: 1087983
Seite: 9
Fläche: 69'889 mm²

Le Parc Chasseral se mouille pour les murs en pierres sèches

Les Vieux-Prés Ce ne sont pas moins de deux kilomètres de murs en pierres sèches qui seront remis en état sur la montagne vaudruzienne à l'initiative du Parc Chasseral.



Ces pierres ont été ramassées dans un bosquet avant leur emploi pour restaurer le mur en pierres sèches proche, ici aux Vieux-Prés.

(ALAIN PRÊTRE)

Alain Prêtre

La première pierre d'un ambitieux projet de restauration d'un réseau de murs en pierres sèches sera posée le 25 mai aux Vieux-Prés à l'occasion de la Fête de la nature. La montagne vaudruzienne représente un haut intérêt patrimonial pour ces constructions dont les plus anciennes remontent au XVII^e siècle. «La zone allant de la Vue-des-Alpes à Chasseral est reconnue par

l'Office fédéral des routes pour sa grande substance en matière de murs en pierres sèches», observe Laurence Jampen du Parc Chasseral. Le fleuron de ce réseau de murets champêtres n'est autre que Le chemin des pionniers. Il s'agit d'un parcours pédestre voyageant entre deux murailles qui servaient jadis à canaliser le bétail.

Dix pour cent en bon état
Le Parc Chasseral a souhaité

mettre en valeur l'ensemble de

«Nous avons inventorié 36 kilomètres de murs entre la Vue et Les Vieux-Prés

*Géraldine Guesdon Annan
Parc Chasseral*

ces constructions et des haies qui les escortent. Un inventaire préalable était nécessaire. «Nous



avons conduit ce recensement de septembre à novembre 2013 avec le concours de Elodie Gerber, ingénieure en gestion de l'environnement. Il existait déjà un inventaire cantonal sur lequel nous sommes appuyés. L'objectif consistait à évaluer l'état des murs et la richesse écologique des haies associées», explique Géraldine Guesdon Annan, responsable du patrimoine et paysage à Parc Chasseral. Cette institution s'est entourée également des conseils de Denis Niederhauser, garde-forestier. «Il a inventorié les arbres nobles qui se trouvaient dans les haies afin que la taille les épargne. Nombre de haies sont le refuge d'insectes, d'oiseaux et de petits mammifères», relève Laurence. L'exploitation de cet inventaire a permis de poser un diagnostic qualitatif sur les 36 kilomètres de murs passés à la loupe dont moins de 10% est encore en bon état. «Notre effort portera sur cette catégorie représentant un linéaire de deux kilomètres».

Première pierre le 25 mai

Le premier chantier sera engagé le 25 mai sur le domaine Bourquin, aux Vieux-Prés, appartenant aux sœurs Corinne Rossier et Chantal Roth et exploité par Claude Singelé. «Nous avons déjà récolté des m³ de pierres jetées dans un bosquet par d'anciens paysans qui avaient épierré leurs pâturages». Deux cent mètres de murets seront ainsi restaurés sur la propriété Bourquin.

Le parc Chasseral a défini cinq secteurs prioritaires qui bénéficieront de l'intervention des restaurateurs: Les Vieux-Prés, La Biche, La Pouette Mange, La Vuedes-Alpes et Les Patraux.

Divers partenaires

La réalisation des deux kilomètres de murets s'étalera sur plusieurs saisons. Différentes structures se relayeront sur place pour relever le défi. Les Compagnons de la pierre sèche à Yverdon effectueront neuf semaines de travaux cet été. La Bâloise Assurances s'est engagée pour

deux jours. Le chantier se poursuivra en 2015 avec le renfort de volontaires internationaux, de civilistes et d'étudiants. «Nous sommes en discussion en outre avec les requérants d'asile de Fontainemelon», signale Laurence Jampen. Tous les intervenants seront encadrés par des muretiers professionnels. Des spécialistes qui seront présents le 25 mai à la Fête de la Nature aux Vieux-Prés pour transmettre leurs techniques (sur inscription) au public intéressé. Parallèlement, l'Ecole d'agriculture et des métiers de la terre à Cernier assurera cinq semaines de formation à la technique de restauration de ces ouvrages. Le Parc Chasseral espère qu'un maximum de propriétaires concernés dans le périmètre défini s'impliquent dans la démarche. Leur engagement est indispensable pour entreprendre des travaux. Ils doivent prendre en charge le 10% de l'investissement sachant que les subventions couvrent les 90% du coût». /APR



Hauptausgabe

Société Neuchâteloise de Presse SA
2001 Neuchâtel
032/ 723 53 01
www.lexpress.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 19'082
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 808.005
N° d'abonnement: 1087983
Page: 11
Surface: 7'465 mm²

LES VIEUX-PRÉS

Bilan positif pour les murs en pierres sèches

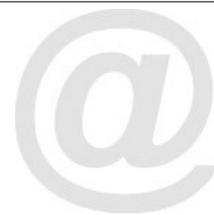
Trente-six kilomètres de murs répertoriés, seize semaines de chantiers et trente participants pour 150 mètres linéaires de murs restaurés aux Vieux-Prés, sur les hauts de Val-de-Ruz. Tel est le bilan que le Parc régional Chasseral dresse à l'issue de la première saison de revalorisation paysagère autour du chemin des Pionniers, qui relie Chasseral à La Vue-des-Alpes.

De mai à octobre, la mobilisation de quelque trente volontaires, de différentes provenances, a permis de restaurer ces murs

et d'entretenir une haie de cent mètres de long. Le tout avec l'encadrement apporté par des maîtres-muriers professionnels. Le Parc Chasseral est satisfait de cette première année, tant sur le plan humain que patrimonial. Humain, en raison de la participation de requérants d'asile et de personnes handicapées. Patrimonial, par la transmission de savoir-faire via la formation dispensée sur le site.

En 2015, le projet se poursuivra dans trois autres secteurs de Val-de-Ruz.  **AFR - COMM**

Date: 03.08.2015



Portail romand des loisirs

Loisirs
1000 Lausanne 16
021/ 721 20 20
www.loisirs.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Magazines spéc. et de loisir

Page Visits: 215'972

Lire en ligne

N° de thème: 808.005
N° d'abonnement: 1087983

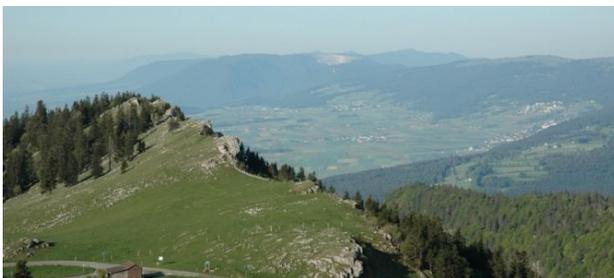
ACTIVITÉ

| St-Imier | JURA BERNOIS

Chemin des Pionniers

Randonnée sauvage au coeur du Jura bernois

A travers les paysages immaculés du Parc régional Chasseral, le Chemin des Pionniers vous emmène sur les traces des hommes qui ont dompté la nature jurassienne et façonné ses terres.

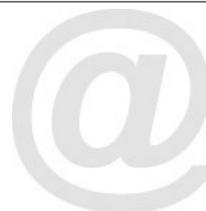


La forge du Pâquier date du 18e siècle.



Résumé

Date: 03.08.2015



Portail romand des loisirs

Loisirs
1000 Lausanne 16
021/ 721 20 20
www.loisirs.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Magazines spéc. et de loisir

Page Visits: 215'972

Lire en ligne

N° de thème: 808.005
N° d'abonnement: 1087983

Informations pratiques

Accès

Du Chasseral aux Hauts-Geneveys en passant par La Vue des Alpes, le Chemin des Pionniers -labellisé Itinéraire culturel de Suisse- vous conduit de métairies en fermes isolées pour une balade de 2 jours dans l'écrin préservé du Parc régional Chasseral. Débutez votre périple par une marche de 3 heures entre Chasseral et Villiers/Dombresson. Vous y découvrirez les curiosités naturelles et culturelles du Val-de-Ruz telles que la flore somnitale, la réserve naturelle de la Combe-Biosse, les fameuses dolines qui parsèment la région, la forge du Pâquier, mais aussi le hameau de Clêmesin, les anciens moulins de Villiers ou le trésor de Dombresson. Après un succulent repas composé de spécialités du terroir et une bonne nuit de sommeil dans une métairie de votre choix, poursuivez votre échappée belle jusqu'aux Hauts-Geneveys via la Voie révolutionnaire avec un itinéraire de 5 heures qui franchit Les Vieux Prés, les Montagnes de Chézard et Cernier et leurs boviducs si caractéristiques. Une escapade à l'état brut qui fleure bon l'authenticité.

Hauptausgabe

L'Express/Feuille d'avis de Neuchâtel
2001 Neuchâtel
032/ 723 53 01
www.lexpress.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 18'431
Parution: 6x/semaine



N° de thème: 808.005
N° d'abonnement: 1087983
Page: 6
Surface: 21'666 mm²

MONTAGNE DE CERNIER Le Parc Chasseral a fêté la fin de la saison des chantiers dédiés aux boviducs.

Pas moins de 374 mètres de murs restaurés

Le Parc régional Chasseral a célébré les 374 mètres de murs en pierres sèches restaurés cette année sur la commune de Val-de-Ruz, dans le cadre du chemin des Pionniers. Réunis samedi à la Montagne de Cernier, les différents acteurs ayant participé à ces chantiers ont fêté la clôture de la saison.

Au programme, visite des deux chantiers réalisés en 2015 et diverses animations, dont une fondue dégustée sur le site des Patraux. «Une soixantaine de personnes étaient présentes. La journée s'est très bien déroulée», indique Nicolas Sauthier, responsable communication au Parc régional Chasseral.

Depuis 2014, le chemin des

Pionniers fait l'objet d'un projet de revalorisation paysagère. Le secteur est d'ailleurs reconnu d'importance nationale par l'inventaire des voies historiques. Ce projet comprend des mesures de restauration de murs en pierres sèches selon des techniques traditionnelles – sans mortier – et des revitalisations de haies.

Près de 1,6 mètre par jour

L'an dernier, le secteur des Vieux-Prés avait été la première zone de restauration avec quelque 149 mètres de murs linéaires restaurés. Tandis que cette année, ce sont près de 374 mètres de murs qui ont été réalisés en 46 semaines de chantiers cu-

mulées. Grâce à l'engagement de 64 volontaires venus d'horizons variés, deux secteurs ont été restaurés: la Vue-des-Alpes et les Patraux, ainsi que les 62 mètres restants aux Vieux-Prés.

Les équipes ont remonté les murs au rythme de 1,6 mètre par jour. Encadrés par des maîtres-muriers professionnels, requérants d'asile, personnes en réinsertion professionnelle, jeunes du centre de réinsertion de Prêles et gymnasiens ont pris part aux travaux sur des périodes variées.

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire du Parc régional Chasseral, ce sont quelque 480 mètres de murs qui ont été restaurés en 2015. **AFR - COMM**



Une partie des murs restaurés aux Vieux-Prés. PARC CHASSERAL-SP

Date: 11.11.2015

Courrier arc
neuchâtelois PRESSE
HEBDOS
HEBDOMADAIRE GRATUIT ET INDÉPENDANT FONDÉ EN 1887

Edition Bas

Courrier neuchâtelois (Bas)
2001 Neuchâtel 1
032/ 723 52 52

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 66'400
Parution: 49x/année



PARCS
SCHWEIZERPÄRKE
PARCS

N° de thème: 808.005
N° d'abonnement: 1087983
Page: 9
Surface: 54'809 mm²

Chemin des Pionniers refait en partie

Val-de-Ruz Le Parc Chasseral a procédé à divers chantiers d'entretien cet été. La suite l'an prochain, avec des nouveautés.



Plusieurs centaines de mètres de murs en pierres sèches ont été rénovés.

ARGUS 
MEDIENBEOBACHTUNG

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 59700978
Coupure Page: 1/2

Rapport Page: 7/25



Par
Patrick Di Lenardo

En 2016, les chantiers de restauration des murs en pierres sèches sur le Chemin des Pionniers reprendront de plus belle. «Environ 300 mètres de murs seront refaits et des travaux préparatoires seront aussi déjà engagés pour préparer la réfection de 200 prochains mètres en 2017», explique Géraldine Guesdon-Annan, Chargée de mission Paysage et patrimoine pour le Parc Chasseral, qui anime un programme de réfection par étapes du parcours.

Exemple de l'homme

Le Chemin des Pionniers mène du Chasseral à la Vue-des-Alpes. Il est un exemple de la manière dont l'homme a jadis domestiqué la nature des hauteurs jurassiennes. Entre hameaux, villages et métairies, le chemin est par endroits un véritable «boviduc», une voie destinée à canaliser le flux du bétail, au moyen d'une double bordure de haies et de murs en pierres sèches.

Depuis 2014, ce chemin reconnu d'importance nationale par l'IVS (Inventaire des voies histori-

ques), fait l'objet d'un projet de revalorisation paysagère entre la Vue-des-Alpes et les Vieux-Prés sur la commune de Val-de-Ruz. Le projet comprend notamment des mesures de restauration de murs en pierres sèches, selon des techniques traditionnelles (sans mortier) et des revitalisations de haies. En 2014, le secteur des Vieux-Prés avait été la première zone de restauration du projet avec la rénovation de 149 mètres. En 2015, ce sont 374 mètres de murs qui ont été réalisés en 46 semaines de chantiers cumulés. Deux secteurs ont été restaurés, la Vue-des-Alpes et Les Patraux, ainsi que les 62 mètres restants aux Vieux-Prés.

Globalement, les équipes ont remonté les murs au rythme de 1,6 mètre par jour, «ce qui est un bon rendement lorsqu'on pense au temps nécessaire pour démonter les anciens murs, trier les pierres et remonter le mur puis nettoyer le chantier», note Géraldine Guesdon-Annan.

Avec des requérants ou des lycéens

Encadrés par des muretiers professionnels, des requérants d'asile et des personnes en réin-

sertion professionnelle, des jeunes du centre de réinsertion de Prêles et des lycéens ont participé aux travaux sur des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs semaines, voire quelques jours. Au total, 64 volontaires ont pris part à l'opération.

Les matériaux pour la réfection proviennent d'abord des murs existants. Mais des pierres d'appoint sont toutefois obtenues à la carrière de La Sagne, qui dispose d'un calcaire similaire à celui du massif du Chasseral.

Au total, 36 kilomètres de murs ont été recensés au long du Chemin des Pionniers. Sur l'ensemble du territoire du Parc Chasseral, plus de 300 personnes ont été actives sur le terrain à la restauration de murs en pierres sèches, à l'entretien de pâturages boisés et de haies ou à la plantation d'espèces locales. En chiffres, ce sont ainsi 480 mètres linéaires de murs restaurés sur l'ensemble du territoire du Parc, 20 hectares de pâturages débarrassés de ronces et d'autres végétaux non souhaités et, enfin, 500 m² de néophytes arrachées. /PDL

Une liaison douce entre les zones rurales et les quartiers résidentiels

Aménager des vergers comme zones tampon entre les champs et les quartiers résidentiels du Val-de-Ruz, c'est un projet qui sera lancé l'an prochain par le Parc Chasseral. «Nous voulons que ces vergers deviennent des espaces de rencontre, de liaison douce entre les zones rurales et la frange bâtie», explique Géraldine Guesdon-Annan. Un catalogue de mesures et la définition de secteurs d'intervention est en cours d'élaboration. D'ores et déjà, une zone est prévue du côté d'Evologia. Les vergers, à rajeunir ou planter, verront pousser des arbres fruitiers, notamment d'espèces anciennes et locales. /



PARC CHASSERAL Coup de pouce pour valoriser les murs en pierres sèches.

Le Chemin des pionniers est retenu

Le Chemin des pionniers, au cœur du Parc régional Chasseral, a été retenu par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. La revalorisation des murs en pierres sèches figure parmi les projets qu'elle a soutenus en 2016. Près de 1,4 million de francs ont été accordés pour l'entretien de paysages culturels de grande valeur, dont 120 000 francs répartis entre les cantons des Grisons, Berne, Neuchâtel et Glaris. Pas moins de 15 000 francs ont été dévolus au parc.

Deux kilomètres de murs

Le projet a pour but de revaloriser le paysage le long de l'itinéraire culturel et historique, du nom de «Chemin des pionniers», mis en place par le Parc Chasseral sur le territoire communal de Val-de-Ruz. Outre la présence de doubles murs de pierres sèches appelés «charrières», ce paysage est caractérisé par de nombreuses haies et bos-



Le Chemin des pionniers comporte deux kilomètres de murs en pierres sèches.

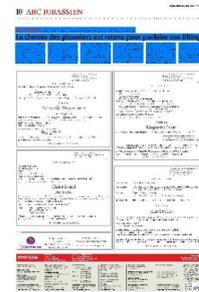
quets, ainsi qu'une alternance pâturage et forêt. Les réalisations concrètes sur le terrain comprennent en particulier la reconstruction de deux kilomètres de murs en pierres sèches.

Préserver le patrimoine

Le montant des travaux pour la revalorisation des murs atteint un million de francs. La première phase du Chemin des pionniers a commencé en 2014 et a pris fin en octobre dernier. De nombreux donateurs ont

soutenu le projet, à l'instar de la Loterie romande et de l'Office fédéral des routes. Pour la deuxième étape, le Parc Chasseral a entamé une nouvelle recherche de fonds. «La deuxième phase commencera en mai», note Géraldine Guesdon-Annan, chargée de mission paysage et patrimoine au parc. Dans l'idéal, les murs devraient être terminés en 2019.

Géraldine Guesdon-Annan souligne l'importance de «la préservation de ce type de patrimoine et l'aspect social qui est mis en avant». Une nonantaine de personnes ont pris part à la reconstruction des murs, dont des requérants d'asile encadrés par des muretiers professionnels, ou encore des classes d'écoliers. **AFR**



Le Journal du Jura
2501 Bienne
032/ 321 90 00
www.journaldujura.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 8'864
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 808.005
N° d'abonnement: 1087983
Page: 10
Surface: 16'918 mm²

PARC CHASSERAL Coup de pouce pour valoriser les murs en pierres sèches Le chemin des pionniers est retenu pour parfaire son lifting

Le Chemin des pionniers, au cœur du Parc régional Chasseral, a été retenu par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. La revalorisation des murs en pierres sèches figure parmi les projets qu'elle a soutenus en 2016.

Près de 1,4 million de francs ont été accordés pour l'entretien de paysages culturels de grande valeur, dont 120 000 francs répartis entre les cantons des Grisons, Berne, Neuchâtel et Glaris. Pas moins de 15 000 francs ont été dévolus au parc.

Deux kilomètres de murs

Le projet a pour but de revaloriser le paysage le long de l'itinéraire culturel et historique, du nom de «Chemin des pionniers», mis en place par le Parc Chasseral sur le territoire communal de Val-de-Ruz. Outre la présence de doubles murs de pierres sèches appelés «charrières», ce paysage est caractérisé par de nombreuses haies et bosquets, ainsi qu'une alternance pâturage et forêt. Les réalisations concrètes sur le terrain comprennent en particulier la reconstruction de deux kilomè-

tres de murs en pierres sèches.

Le montant des travaux pour la revalorisation des murs atteint un million de francs. La première phase du Chemin des pionniers a commencé en 2014 et a pris fin en octobre dernier. Pour la deuxième étape, le Parc Chasseral a entamé une nouvelle recherche de fonds. «La deuxième phase commencera en mai», note Géraldine Guesdon-Annan, chargée de mission paysage et patrimoine au parc. Dans l'idéal, les murs devraient être terminés en 2019. **AFR**

Date: 07.02.2017



Express/Impartial Online

Arc Info
2001 Neuchâtel
032/ 723 53 01
www.arcinfo.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Presse journ./hebd.
UUpM: 185'000
Page Visits: 1'161'095

[Lire en ligne](#)

N° de thème: 808.005
N° d'abonnement: 1087983

Home Régions Jura-Jura Bernois

07.02.2017, 00:01 Actualisé il y a 1 heures

Le Chemin des pionniers est retenu



Le Chemin des pionniers comporte deux kilomètres de murs en pierres sèches. ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

Par Antonella Fracasso

PARC CHASSERAL - Coup de pouce pour valoriser les murs en pierres sèches.

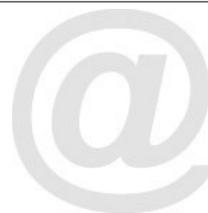
Le Chemin des pionniers, au c œ ur du Parc régional Chasseral, a été retenu par la Fondation suisse pour la protection et l ' aménagement du paysage. La revalorisation des murs en pierres sèches figure parmi les projets qu ' elle a soutenus en 2016. Près de 1,4 million de francs ont été accordés pour l ' entretien de paysages culturels de grande valeur, dont 120 000 francs répartis entre les cantons des Grisons, Berne, Neuchâtel et Glaris. Pas moins de 15 000 francs ont été dévolus au parc.

Deux kilomètres de murs

Le projet a pour but de revaloriser le paysage le long de l ' itinéraire culturel et historique, du nom de « Chemin des pionniers » , mis en place par le Parc Chasseral sur le territoire communal de Val - de - Ruz. Outre la présence de doubles murs de pierres sèches appelés « charrières » , ce paysage est caractérisé par de nombreuses haies et bosquets, ainsi qu ' une alternance pâturage et forêt. Les réalisations concrètes sur le terrain comprennent en particulier la reconstruction de deux kilomètres de murs en pierres sèches.

Préserver le patrimoine

Date: 07.02.2017



Express/Impartial Online

Arc Info
2001 Neuchâtel
032/ 723 53 01
www.arcinfo.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Presse journ./hebd.
UUpM: 185'000
Page Visits: 1'161'095

[Lire en ligne](#)

N° de thème: 808.005
N° d'abonnement: 1087983

Le montant des travaux pour la revalorisation des murs atteint un million de francs. La première phase du Chemin des pionniers a commencé en 2014 et a pris fin en octobre dernier. De nombreux donateurs ont soutenu le projet, à l'instar de la Loterie romande et de l'Office fédéral des routes. Pour la deuxième étape, le Parc Chasseral a entamé une nouvelle recherche de fonds. « La deuxième phase commencera en mai », note Géraldine Guesdon - Annan, chargée de mission paysage et patrimoine au parc. Dans l'idéal, les murs devraient être terminés en 2019.

Géraldine Guesdon - Annan souligne l'importance de « la préservation de ce type de patrimoine et l'aspect social qui est mis en avant ». Une nonantaine de personnes ont pris part à la reconstruction des murs, dont des requérants d'asile encadrés par des muretiers professionnels, ou encore des classes d'écologistes.

Vous devez être identifié pour consulter cet article

Non - abonné



Radio indép. Neuchâteloise Web

RTN
2074 Marin
032/ 756 01 40
www.rtn.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Sites d'informations
UUpM: 46'000
Page Visits: 225'840



Ordre: 1087983
N° de thème: 808.005

Référence: 69170451
Coupure Page: 1/1

Ça bouge à La Vue - des - Alpes

La valorisation du site de La Vue - des - Alpes est en marche. Une première action est prévue au printemps prochain. Il s'agit d'une exposition de photographies en plein air mise sur pied par le Parc Chasseral

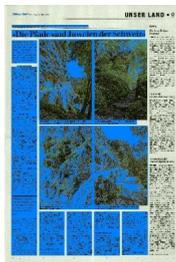
Travail photographique de Monika Flückiger sur la rénovation des murs en pierres sèches dans le territoire du Parc Chasseral (Photos : Monika Flückiger)

Première action concrète dans le cadre du projet de valorisation de La Vue - des - Alpes. La commune de Val - de - Ruz, en collaboration avec le RUN, le Réseau urbain neuchâtelois et le Parc Chasseral a lancé une démarche participative, en juin dernier, pour rassembler des idées susceptibles de mettre en valeur le site, porte d'entrée sur la commune.

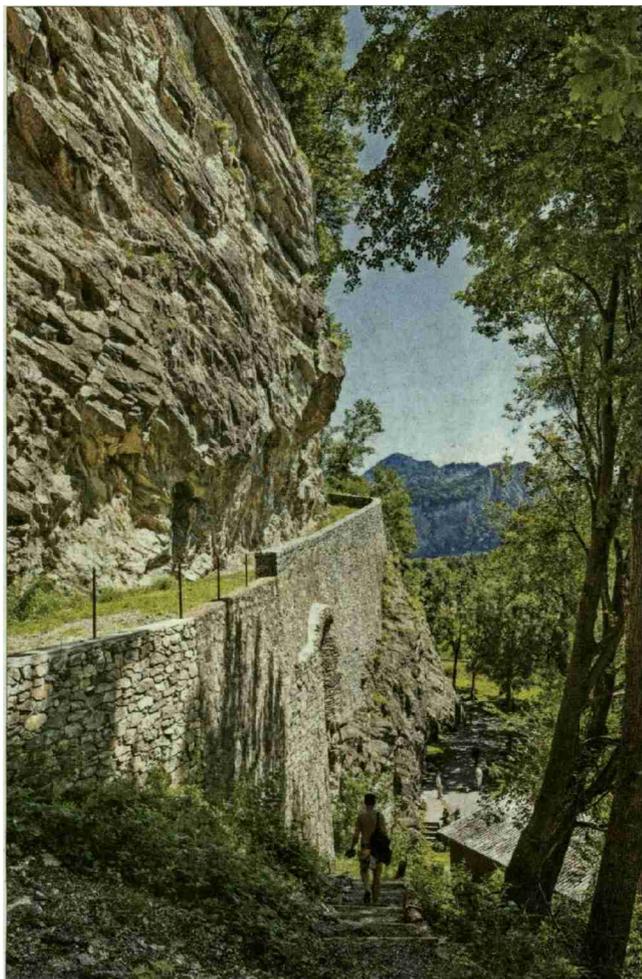
À l'issue d'une journée d'échanges entre population et institutions, le Parc Chasseral s'est vu confier le volet événementiel et touristique. Son travail sera visible dès le printemps prochain, une fois que la neige aura fondu. Il proposera une exposition en plein air de photographies de Monika Flückiger. Cette professionnelle biennoise a travaillé sur la rénovation des murs en pierres sèches le long du chemin des pionniers, un parcours pédestre qui relie le Parc Chasseral aux Hauts - Geneveys en passant par La Vue - des - Alpes.

Le Parc envisage de proposer une nouvelle exposition tous les deux à trois ans. La prochaine est presque bouclée: en collaboration avec Espace Val - de - Ruz et l'association DP' Art, le Parc prépare une expo sur les peintures et peintres vaudruziens. /cwi

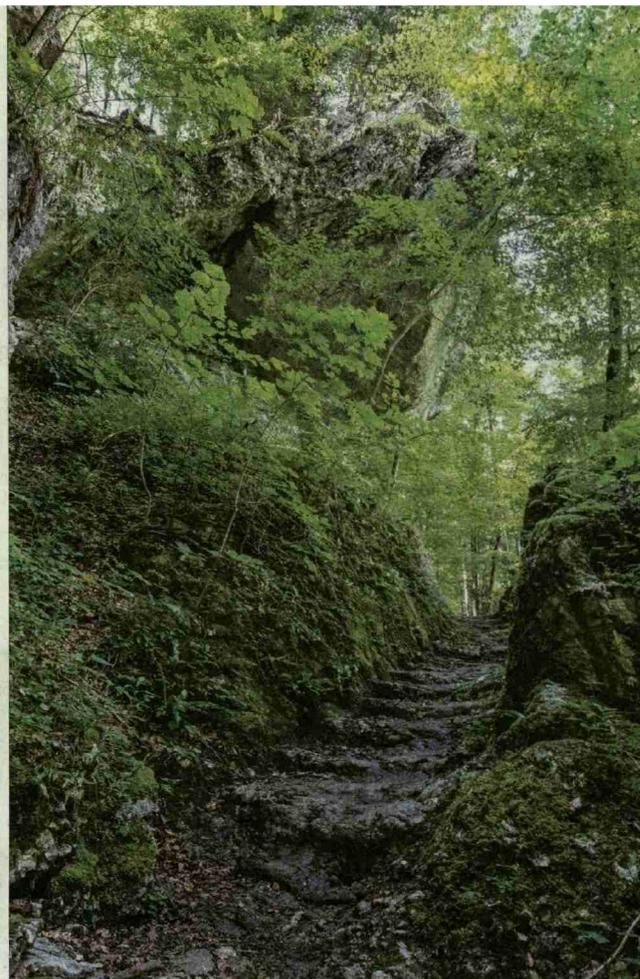
Travail photographique de Monika Flückiger sur la rénovation des murs en pierres sèches dans le territoire du Parc Chasseral. (Photos : Monika Flückiger)



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ: Wandern auf 35 historischen Pfaden «Die Pfade sind Juwelen der Schweiz»



Die Schollbergstrasse verläuft oberhalb des Rheintals von Vild SG nach Obertrübbach SG. (Bilder: James Robert Batten)



Steintreppen gehören zum Weg entlang der alten Genossenschaften am Brünig.



MARTIN BRUNNER

Alte Wege und Strassen erzählen spannende Geschichten über vergangene Tage. Um dies erlebbar zu machen, präsentiert der Schweizer Heimatschutz der Öffentlichkeit die 35 wichtigsten historischen Pfade.

Wer in der heutigen Zeit wandernd unterwegs ist, stellt schnell fest, dass diese Freizeitbeschäftigung boomt. Überall wandern Menschen jeden Alters und in grosser Zahl, ob in den Bergen oder im Flachland. Dabei sind viele von ihnen auch schon an Orten vorbeigekommen, die zwar sofort einen speziellen Eindruck hinterlassen, bei denen man sich aber kaum bewusst ist, dass sie historisch wertvoll sind. Um dies zu ändern, hat der Schweizer Heimatschutz unter der Leitung von Françoise Krattinger ein Werk zu den schönsten historischen Verkehrswegen der Schweiz herausgegeben (siehe Tipps).

Lesesteinmauern

Zu den spannendsten dieser Pfade gehören aus landwirtschaftlicher Sicht die «Boviducs de la Vue-des-Alpes» NE im Naturpark Chasseral. «Im Mittelalter entwickelten dort geflüchtete Leibeigene und Knechte auf dem Hochland eine spezielle Art von Viehwirtschaft», erzählt die Projektleiterin. «Dazu bildeten sie entlang der Grenzen kleine Mauern mit jenen Steinen, die sie auf ihren Weiden aufgelesen hatten. So konnten sie ihr Vieh problemlos auf entferntere Grundstücke treiben und gleichzeitig die Be-

sitzgrenzen markieren.»

Zurzeit führt diese Wanderung entlang des «chemin des pionniers» mit einer Fotoausstellung im Freien, die sich dem Thema «Menschen und Mauern» widmet.

Uralte Genossenschaften

Der alte Brünigweg führt die Wandernden direkt zurück ins Mittelalter. «1388 und 1420 wurden am Brünig die Genossenschaften «Teilsame Obsee» und «Teilsame Dorf» gegründet», erklärt Françoise Krattinger. «Diese Strukturen existieren heute noch, indem sie weiterhin der Verwaltung der Allmenden, Alpen und Wälder die-

«Pfade erzählen uns auch eine grosse Menge darüber, wie die Menschen früher gelebt haben.»

nen.» Klar ersichtlich ist zum Beispiel auf dem Beschrieb, dass der Weg entlang des Waldes führt, damit möglichst wenig Land verbraucht wurde. Eindrücklich sind auch die spektakulären Steinstufen, die vor Jahrhunderten in den Felsen geschlagen wurden. Was einmal mehr Françoise Krattingers Bemerkung bestätigt, dass diese Wege oft an spannenden Orten vorbeiführen, wichtige Verbindungen und Transportwege zeigen.

Kommt aus landwirtschaftlicher Sicht der Römerweg in Filzbach GL mit seinen Viehtriebassens für den Sommer dazu. Im Winter wurden diese benutzt, um Alprodukte per Schlitten

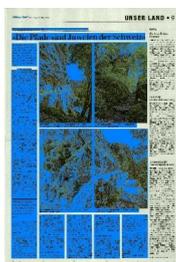
ins Dorf zu bringen. Oder die alte Schollbergstrasse zwischen Sevelen und Sargans SG, die Ende des 15. Jahrhunderts als erste von der Eidgenossenschaft gebaut wurde. «Sie war nötig, weil der wilde Rhein das Tal immer wieder überschwemmte und Landwirtschaft unmöglich machte», sagt Françoise Krattinger. «Deshalb baute man auf der Anhöhe als Verbindung zwischen Vild und Obertrübbach die Schollbergstrasse.»

Strasse für Touristen

Solche Verkehrswege zu erhalten, hat einen tieferen Sinn, abgesehen davon, dass viele der alten Wege und Kunstbauten einfach nur schön anzusehen sind. «Diese Zeitzeugen sind nicht nur an sich sehr wertvoll», erklärt Françoise Krattinger. «Sie erzählen uns auch eine grosse Menge darüber, wie die Menschen früher gelebt haben.» Bei der Twingstrasse im Binntal zum Beispiel weist sie darauf hin, dass das Binntal für die ersten britischen Touristen interessant geworden war. Um es zu erreichen, war aber eine Strasse notwendig, die den Tourismus als wichtigen Wirtschaftszweig ermöglichte. Entstanden sind eindruckliche Mauerkonstruktionen, kleine Tunnels und Begrenzungen an den Strassenrändern, damit die Kutschen nicht ins Tal rutschten. «Es ist wichtig zu verstehen, wie die Menschen damals zukunftsfähige Lösungen fanden. Nur so können wir die weitere Entwicklung begreifen und unsere eigene Zukunft gestalten.»

Vergebens gebaut

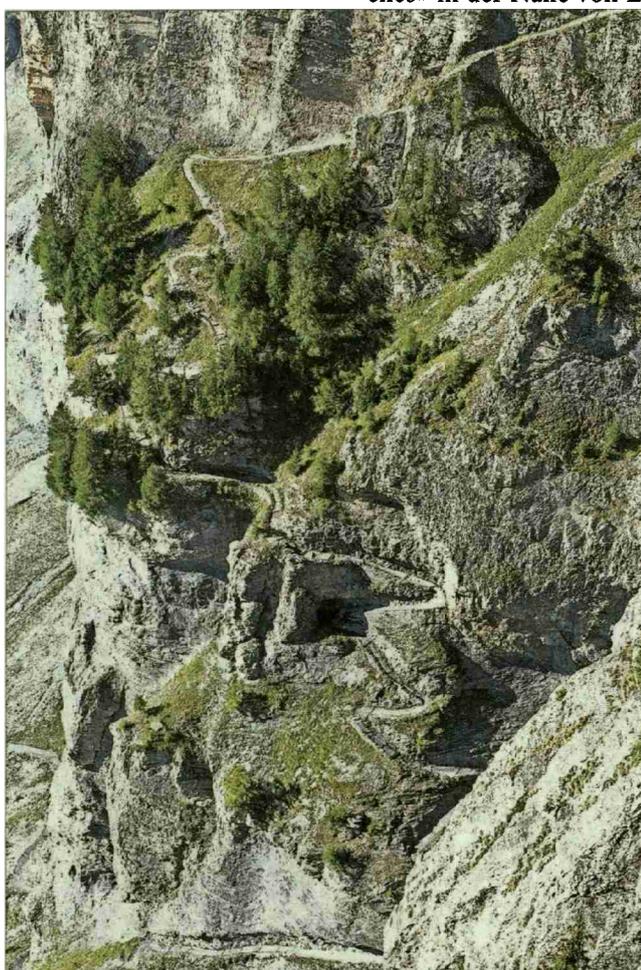
Diese Arbeit an den historischen Pfaden der Schweiz hat



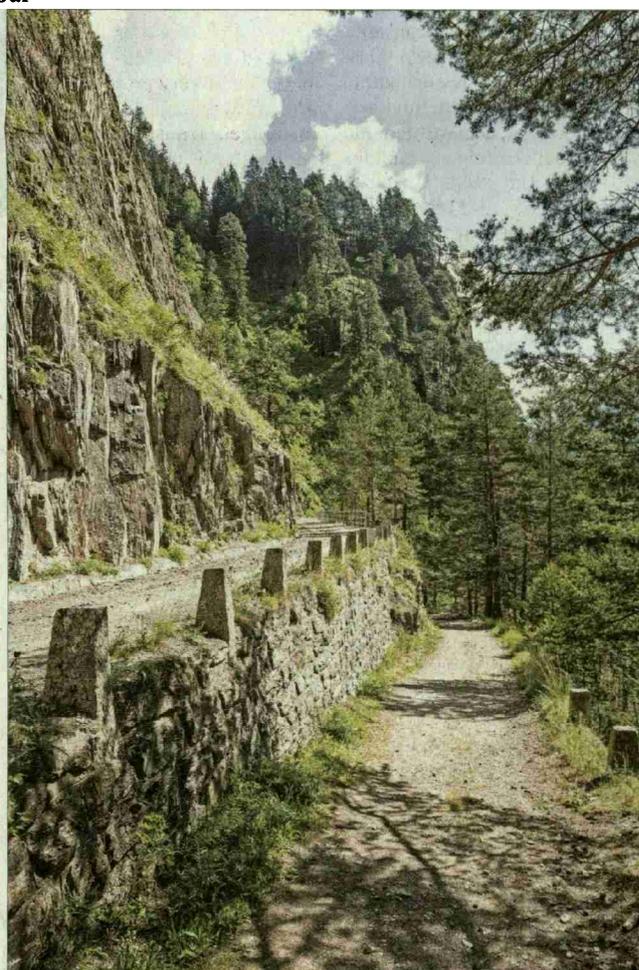
bei Françoise Krattinger bleibende Eindrücke hinterlassen. «Für mich war es äusserst spannend zu erkennen, warum und wie Wege gebaut wurden», sagt sie. «Als ich auf einigen Wegen wanderte, fand ich, dass ich den besten Job der Welt habe. Ich traf auf eindruckliche Juwelen unserer vielfältigen

Schweiz.» Und sie erwähnt gleich noch zwei erstaunliche Begebenheiten. Denn es gibt tatsächlich zwei Verkehrswege, die umsonst gebaut worden sind. Der eine ist die Vision einer schiffbaren Wasserstrasse von der Nordsee bis zum Mittelmeer. Ein verlassenes Reststück ist der «Canal d'Entreroches» in der Nähe von La Sar-

raz VD. Die Belchensüdstrasse in der Nordwestschweiz mit veralteten Verteidigungsanlagen wurde im 1. Weltkrieg zur Sicherung des Verkehrsknotenpunktes Olten mit unglaublichem Aufwand erstellt und nie benützt.



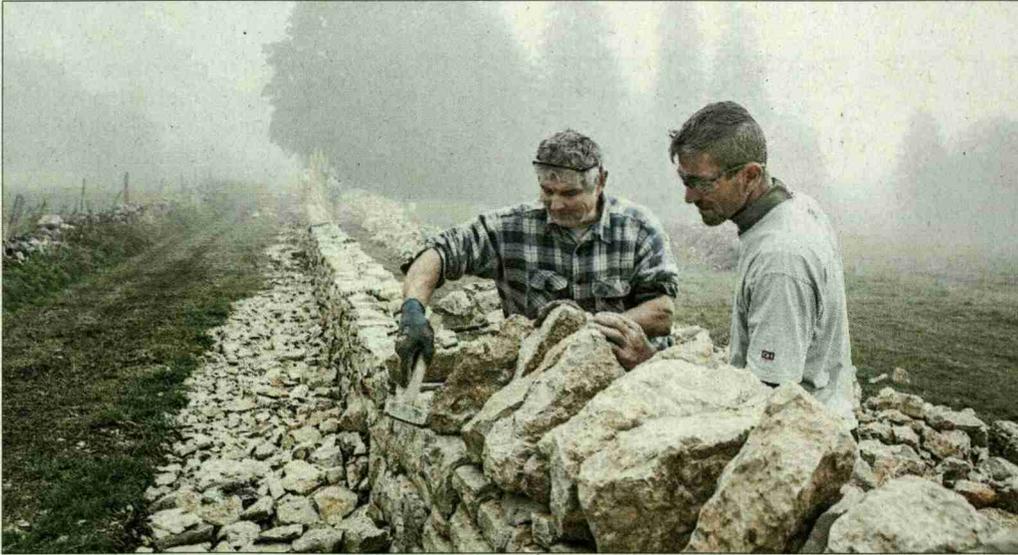
Ein schmaler Weg führt im Zickzack auf den Gemmipass im Kanton Wallis hinauf.



Steinfosten sollten im Binntal VS das Abrutschen der Kutschen verhindern.



Mariage original entre la photo et le ski



La photographe Monika Flückiger a baladé son objectif durant trois ans sur les chantiers de reconstruction des murs en pierres sèches. Des clichés à découvrir cet hiver entre deux descentes de ski aux Savagnières.

► **Observer une exposition de photographies** en plein air entre deux descentes sur les pistes de ski: c'est ce qui sera proposé cet hiver aux Savagnières.

► **Présentée durant tout l'été à la Vue-des-Alpes,** l'exposition «Des murs et des hommes» prendra ses quartiers dès samedi et durant tout l'hiver à la station de ski des hauts de Saint-Imier.

► **Quarante clichés de la photographe Monika Flückiger** retraçant l'histoire des chantiers de reconstruction de murs en pierres sèches dans la région par des requérants d'asile seront à

découvrir le long de deux téléskis et en lisière de forêt.

Cet été, quelque 1500 personnes avaient pu découvrir à La Vue-des-Alpes (NE) le travail photographique de Monika Flückiger, dans le cadre de l'exposition en plein air «Des murs et des hommes». À la demande du Parc régional Chasseral, la photographe bernoise a en effet immortalisé durant trois ans le travail de restauration de murs en pierres sèches dans la région par des requérants d'asile et personnes en réinsertion professionnelle. Depuis 2014, près de 1000 m de murs ont en effet été reconstruits le long du Chemin des pionniers, entre la Vue-des-Alpes et Les Vieux-Prés, sur la commune de Val-de-Ruz (NE), par 165 bénévoles. En quarante clichés repro-

duits sur des bâches grand format, la photographe présente la vie autour de ces pans de murs revalorisés, au fil des différentes saisons. Une exposition qui met en valeur un patrimoine typique de l'Arc jurassien, des paysages, mais aussi un projet de revalorisation paysagère de longue haleine.

Après avoir passé l'été à la Vue-des-Alpes, l'exposition prend donc ses quartiers d'hiver dès ce samedi et jusqu'au 15 mars aux Savagnières. Les clichés seront exposés dans la montée des téléskis «Sava I» et «Sava II», ainsi qu'en lisière de forêt, en bordure de la piste de ski de fond. À skis de piste, à skis de fond ou à pied, chacun aura donc tout loisir d'admirer cette exposition particulière.

Le vernissage de l'exposition se déroulera ce samedi à



11 h. Il sera couplé avec l'inauguration d'un nouvel espace fermé de la Maison Chasseral qui accueille les skieurs au pied des pistes. Cet espace abrité vient compléter l'offre actuelle, avec la salle de pique-nique du 1^{er} étage et la location de matériel de sports d'hiver.



MURS EN FÊTE À LA VUE

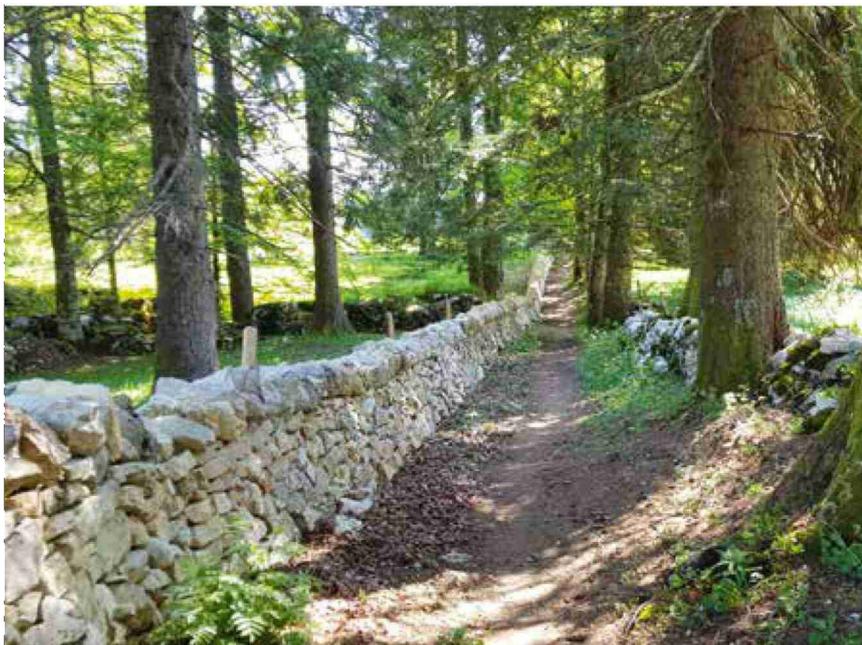


Photo: © Arthur de Pury

Près de 1'300 mètres de murs en pierres sèches rénovés en quatre ans, cela méritait bien une fête et la date du 26 octobre a été retenue.

Depuis 2015, la Commune de Val-de-Ruz et le Parc Chasseral se sont associés pour revaloriser les paysages autour du chemin des Pionniers, entre La Vue-des-Alpes et Les Vieux-Prés. Dans quatre secteurs, ce sont 1'283 mètres de murs qui ont été restaurés grâce à l'engagement de muretiers professionnels, de nombreux volontaires et avec le soutien des propriétaires concernés.

Afin de célébrer la fin de cette première étape de chantiers, le Parc Chasseral invite tout un chacun à venir faire la fête le 26 octobre.

Le programme prévoit la visite des différents sites d'intervention, une verrée et l'inauguration du dernier tronçon. Un repas offert par le parc sera suivi de la projection du film «Les murs en pierres sèches, signature des pionniers d'antan».

Cette journée sera aussi l'occasion de présenter Art-en-Vue. Désigné par l'Office fédéral de la culture comme l'un des 19 lauréats du concours «Patrimoine pour tous», ce projet a reçu une importante aide financière pour sa réalisation en 2019-2020. Après une exposition de photographies en plein air en 2018, le Parc Chasseral et la Commune de Val-de-Ruz prévoient pour 2020 de mettre en lumière le paysage tel que vu par différents artistes.

En attendant, il est nécessaire de s'inscrire pour participer à la Fête des murs. Pour ce faire, deux solutions, le courriel (info@parcchasseral.ch) ou le téléphone (032 942 39 49). /cwi-comm



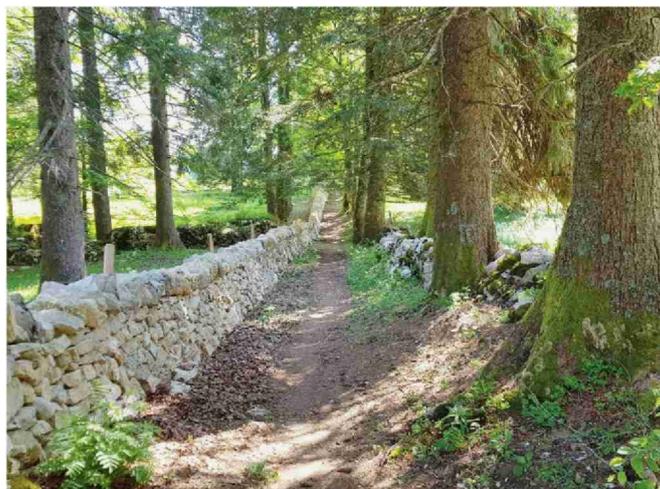
Le Parc Chasseral fête ses murs

VAL-DE-RUZ

Le Parc Chasseral invite la population à célébrer la fin d'une étape de quatre ans liée à la revalorisation des murs en pierres sèches autour de la Montagne de Cernier. Cette «Fête des murs» aura lieu le samedi 26 octobre de 10h à 15h. L'occasion de visiter les murs restaurés entre La Vue-des-Alpes et la Montagne de Cernier, d'inaugurer le dernier tronçon et de parler du projet «Art-en-Vue», mené avec la commune de Val-de-Ruz. Au programme également la projection du film «Les murs en pierres sèches, signature des pionniers d'antan».

Depuis 2015, Val-de-Ruz et le Parc Chasseral se sont associés pour revaloriser les paysages autour du chemin des Pionniers, de La Vue-des-Alpes aux Vieux-Prés. Quatre secteurs ont ainsi été restaurés avec un total de 1283 m de murs en pierres sèches. Ce travail a été rendu possible grâce à l'engagement de muretiers professionnels et de nombreux volontaires ainsi qu'avec le soutien des propriétaires.

Les personnes intéressées ont rendez-vous sur le parking de La Vue-des-Alpes, samedi 26 octobre à 10h. Inscriptions jusqu'au lundi 21 octobre à info@parcchasseral.ch ou 032 942 39 49. La journée a lieu par tous les temps. **C-MPR**



Plus de 1200 mètres de murs en pierres sèches ont été restaurés entre la Vue-des-Alpes et la Montagne de Cernier. ARTHUR DE PURY/PARC CHASSERAL



VAL-DE-RUZ

MURS EN FÊTE AU PARC CHASSERAL

Après quatre ans de travaux consacrés à la revalorisation des murs en pierres sèches autour de la Montagne de Cernier, le Parc Chasseral invite le public à marquer la fin de la première étape d'une pierre blanche. Au programme samedi 26 octobre: visites des murs restaurés entre La Vue-des-Alpes et la Montagne de Cernier (à pied ou en navettes), inauguration du dernier tronçon, projection du film «Les murs en pierres sèches, signature des pionniers d'antan», présentation du projet «Art-en-Vue».

Rendez-vous samedi 26 octobre à 10h sur le parking de La Vue-des-Alpes. Inscriptions jusqu'au 21 octobre: 032 942 39 49 ou info@parcchasseral.ch

Home Régions Val-de-Ruz

04.12.2019, 11:53

Montagne de Cernier: le projet de restauration des murs en pierres sèches touche à sa fin



Pas moins de 263 mètres de murs ont été restaurés cette année sur la montagne de Cernier. SP - Parc Chasseral

Par LMA

Rénovation Les travaux de réfection des murs en pierres sèches menés par le Parc Chasseral sont bientôt terminés. Ce projet de rénovation, lancé il y a six ans, a déjà permis de couvrir 1,3 km. En 2019, près de 300 mètres ont été remis en état.

Les 160 volontaires et leurs accompagnateurs muretiers professionnels n'ont pas chômé. Cette année, dans le cadre du projet de réfection des murs en pierres sèches menés par le Parc Chasseral sur la montagne de Cernier, « très exactement » 263 mètres ont été restaurés en 41 semaines de travaux, précise un communiqué de l'association.

Encore 50 mètres

Ce projet lancé il y a six ans, qui concerne 1,3 kilomètre de murs le long du chemin des Pionniers, touche à sa fin. Malheureusement, les mauvaises conditions météo n'ont pas permis d'aller jusqu'au bout: il reste encore 50 mètres à boucler en 2020.

Des «techniques traditionnelles, mais aussi des revitalisations de haies et des rajeunissements des pâturages



boisés» sont notamment utilisés pour donner une seconde jeunesse aux 36 kilomètres de murs recensés dans la région.

Une fois ce projet terminé, quid de l'avenir? «Le chemin des Pionniers entre Chasseral et la Vue des Alpes est long», explique Géraldine Guesdon-Annan, chargée de mission au Parc Chasseral. «Cela nous laisse encore de nombreuses possibilités de rénovation pour ces prochaines années.»



PARC RÉGIONAL CHASSERAL

Nouvelle saison pour les murs en pierres sèches

Le Parc régional Chasseral poursuit, ses chantiers de restauration de murs en pierres sèches. Au total, les deux équipes professionnelles engagées pour réaliser les travaux devraient restaurer 142 mètres linéaires.

Sixième année consécutive. Après l'interruption hivernale, les chantiers de construction de murs en pierres sèches reprennent ces jours-ci. Cinquante-sept mètres seront restaurés cette année dans le secteur des Posats, le long du Chemin des Pionniers, sur les hauts du Val-de-Ruz. A l'entrée du village du Pâquier, un second chantier s'intègre au

projet plus vaste des franges urbaines, mené avec la commune de Val-de-Ruz. Il traite des secteurs situés aux abords des localités. Le chantier – et les 46 mètres déjà reconstruits en 2019 – est facilement visible depuis la route cantonale. Il durera tout l'été, avec un objectif final de 85 mètres linéaires, à raison d'environ 1 mètre par jour de travail. L'objectif est de

finir la restauration de ce mur cette année.

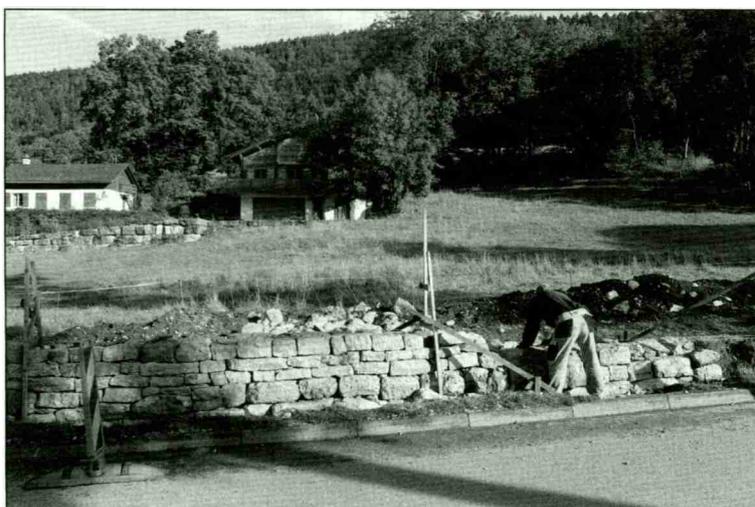
Les murs sont restaurés selon des techniques traditionnelles de construction sans mortier et réalisés par des professionnels de la pierre sèche associés au Parc. Ils apportent leur savoir-faire pour la renaissance de ce patrimoine.

| *parc régional chasseral*



Parc régional Chasseral

Restauration de murs en pierres sèches



Elément majeur du patrimoine rural de nos régions, les murs en pierres sèches offrent des habitats exceptionnels à la petite faune. (photo Parc Chasseral).

Le Parc régional Chasseral poursuit, pour la sixième année consécutive, ses chantiers de restauration de murs en pierres sèches. Deux sites sont concernés sur le territoire de la commune de Val-de-Ruz, aux Posats et au Pâquier. Au total, les deux équipes professionnelles engagées pour réaliser les travaux devraient restaurer 142 mètres linéaires. La restauration des murs en pierres sèches, élément majeur du patrimoine rural de nos régions, constitue une activité prépondérante du domaine paysage et patrimoine

du Parc Chasseral.

Après l'interruption hivernale, les chantiers de construction de murs en pierres sèches reprennent ces jours-ci. Cinquante-sept mètres seront restaurés cette année dans le secteur des Posats, le long du Chemin des Pionniers, sur les hauts du Val-de-Ruz. À l'entrée du village du Pâquier, un second chantier s'intègre au projet plus vaste des franges urbaines, mené avec la commune de Val-de-Ruz. Il traite des secteurs situés aux abords des localités. Le chantier - et les 46 mètres déjà reconstruits en 2019 - est facilement visible depuis la route

cantonale. Il durera tout l'été, avec un objectif final de 85 mètres linéaires, à raison d'environ 1 mètre par jour de travail. L'objectif est de finir la restauration de ce mur cette année.

Les murs sont restaurés selon des techniques traditionnelles de construction sans mortier et réalisés par des professionnels de la pierre sèche associés au Parc. Ils apportent leur savoir-faire pour la renaissance de ce patrimoine.

Niches écologiques

Les murs en pierres sèches ont longtemps servi à délimiter les parcelles individuelles. Ils ont aujourd'hui perdu cette fonction mais ils gardent leur haute valeur paysagère. Ils sont aussi importants pour la biodiversité, offrant un véritable réseau biologique et des habitats exceptionnels à la petite faune. Surnommés parfois «auto-route à hermines», ils offrent un couvert de déplacement à de nombreux autres mustélicés (martres, fouines, belettes) ou à d'autres petits mammifères comme les mulots, les campagnols et les musaraignes, qui peuvent nicher ou chasser. Les oiseaux ne sont pas en reste, les murs pouvant constituer pour certaines espèces des zones de capture d'insectes, ces derniers y trouvant des niches écologiques appropriées. (cp-00)

Valorisation patrimoniale de l'itinéraire culturel suisse «Chasseral - la Vue des Alpes, Chemin des Pionniers»

Rapport d'activité 2020



Figure 1 : Boviduc M.3.4 le 15.08.2020

Novembre 2020

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE 3

MESURES REALISEES EN 2020 4

ORGANISATION DES TRAVAUX 4

CONTROLE DU CHANTIER ET DE LA QUALITE DE
CONSTRUCTION 5

BILAN GENERAL 6

DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE DES
MESURES REALISEES (2020) 7

ANALYSE DES COUTS 12

ANNEXE : RAPPORT DE SUIVI DE CHANTIER (DEPUIS JUILLET 2020) 13

ANNEXE : OBSERVATOIRE DU PAYSAGE 17

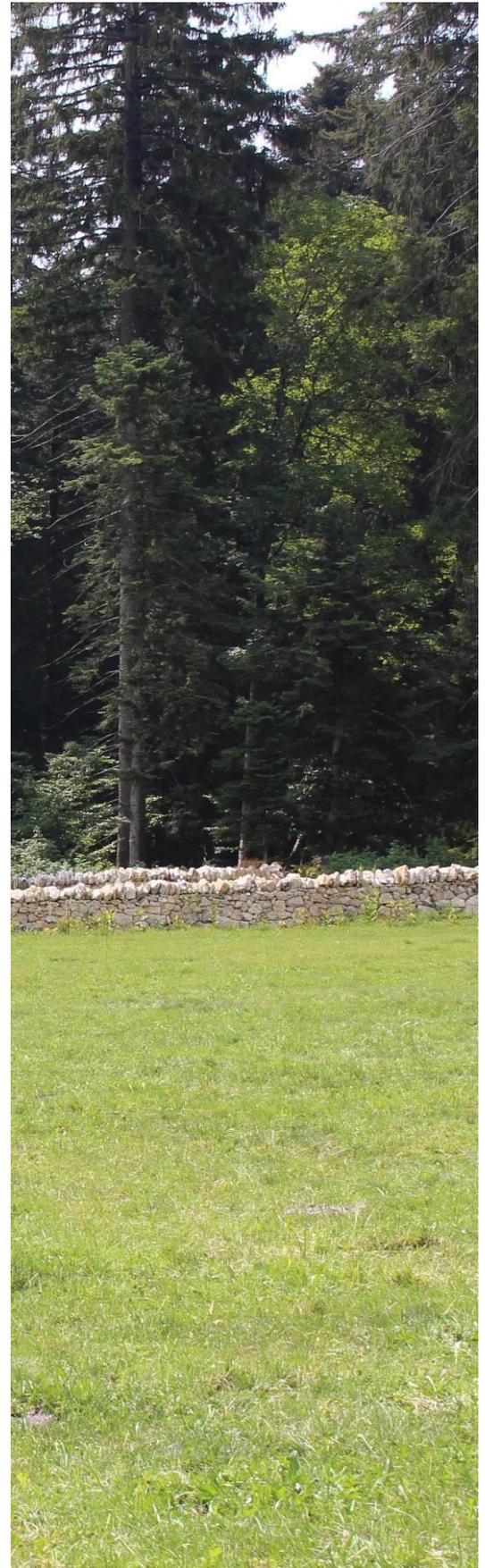


Figure 2 : Double mur M.3.4 et M.3.5 extrémité
côté Ouest

Contexte

Depuis 2014, le chemin des Pionniers, fait l'objet d'un projet de revalorisation paysagère entre la Vue-des-Alpes et les Vieux Prés (commune de Val-de-Ruz). Le secteur est reconnu d'importance nationale par l'IVS (inventaire des voies historiques). Le projet comprend des mesures de restauration de murs en pierres sèches selon des techniques traditionnelles (sans mortier) et des revitalisations de haies.

En 2020, les travaux ont concerné le dernier secteur d'intervention, dit de La Pouette-Mange (secteur 3), avec la restauration du tronçon M.3.4 et M.3.5 respectivement sur 27 et 30ml soit un total de 57ml de murs doubles.



Figure 3: Fondation du M.3.5

Mesures réalisées en 2020

Tableau 1 Résumé des mesures planifiées et réalisées en 2019

	Mesure	Description	Qté (ml) Prévu/réalisé	remarque
Secteur 3 La Pouette- Mange	M.3.4	Restauration d'un mur en pierres sèches	37	Sur ce tronçon, la fondation avait été posée en 2019.
	M.3.5	Restauration d'un mur en pierres sèches	20	20 m de mur ont été entièrement restauré.

Organisation des travaux

Selon la planification initiale, un mandat a été confié à Jean-François Barizzi et Christian Jubin pour la réalisation de ces 57ml répartis sur les deux tronçons, soutenu par une équipe de deux chômeurs en contrat ISP (partiellement présents pendant le chantier).



Figure 4: Expertise du mur le 15 août 2020

L'expert Urs Lippert s'est rendu deux fois sur leur chantier pour vérifier la qualité du mur.

Le mur comprenait quelques particularités telles que la présence de souches. Il a été décidé en concertation avec l'expert de contourner ces souches, augmentant d'autant le métré final. (voir annexe expertise)

Provenance des pierres

Cette année, un stock sur place a permis de faire la majorité du chantier. Une benne de 10m³ de couronne et de pierres de fondation a néanmoins été apportée pour compléter ce stock. Le Parc a fait une communication dans les médias pour obtenir ces pierres manquantes. Une entreprise à Mont-Soleil ainsi que la société de téléski des Savagnières ont fourni des pierres.

Bilan général

Organisation du chantier

Le chantier a duré 48 jours. Il a été interrompu à plusieurs reprises à cause de la météo ainsi que selon la disponibilité des muretiers.

Deux chômeurs en fin de droits en contrat ISP ont été accueillis sur le chantier. Deux jeunes avec des CFC de bucherons et paysagiste sont intervenus sur le chantier. Prévu pour toute la saison, le contrat a finalement été écourté suite à la décision des participants.

Plusieurs groupes sont intervenus sur le chantier :

- Contrat ISP : 2 personnes entre juin et août 2020
- Classes de la région : 2 journées d'action d'entretien autour des murs et du chemin pédestre ont eu lieu entre le 22 et 25 septembre.

La présence de groupes sur ce chantier a dû être adaptée à la situation sanitaire.



Figure 14 : Une classe du Val-de-Ruz est venue le 22 septembre 2020 en renfort pour améliorer le murgier dans l'axe du mur.

AVANT LE CHANTIER



Figure 5 : Démarrage du mur côté Ouest – mars 2019

PENDANT LE CHANTIER



Figure 6 : Quelques photos des fondations, certains rochers affleurants ont été gardé et taillé afin de répondre à la pression des pierres de parements.



Figure 7 : Structure des parements avec l'intégration de boutisses entrecroisées

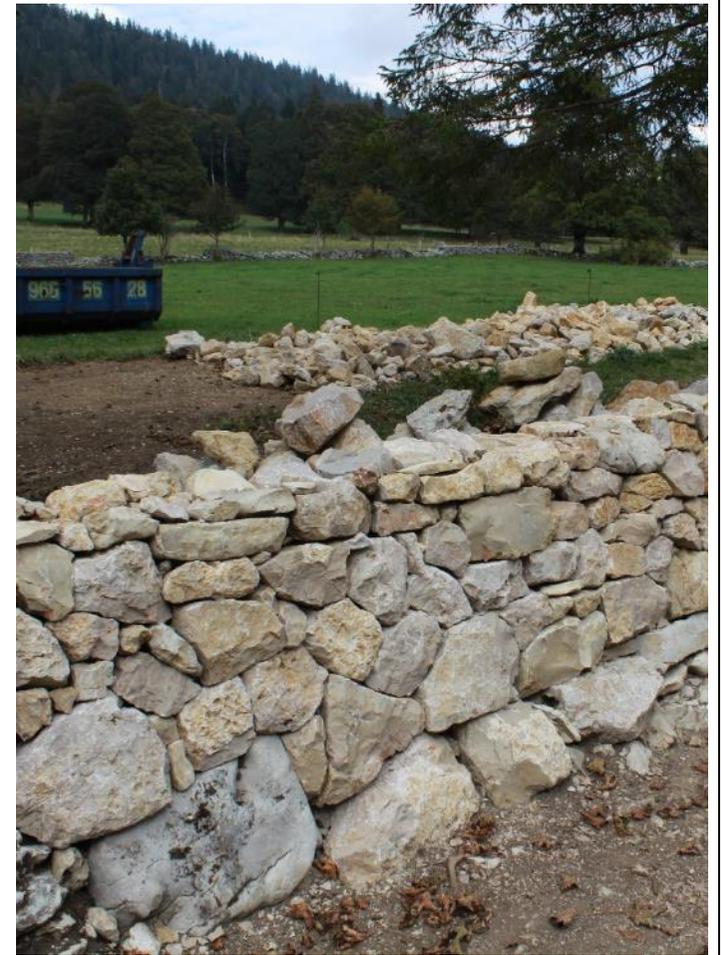
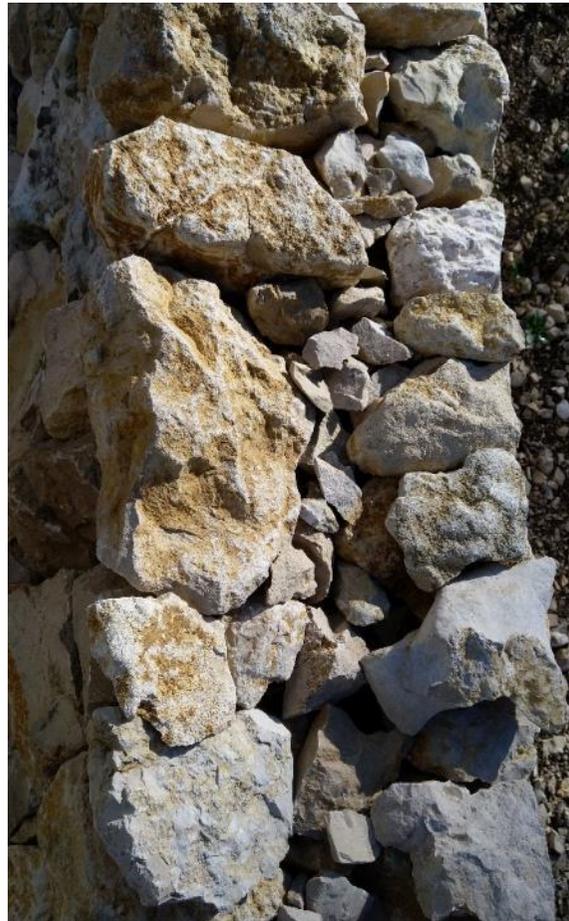


Figure 8 : parois à double parements serrées

APRES LE CHANTIER



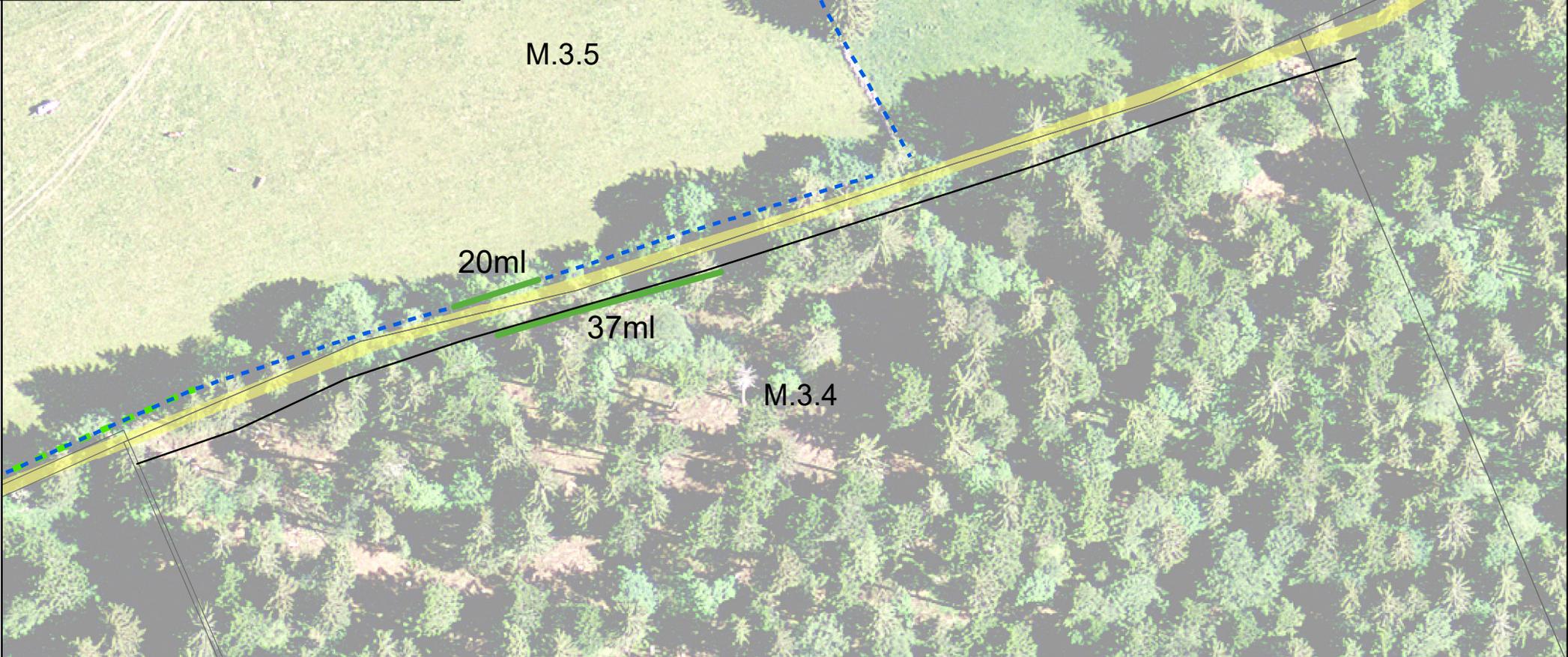
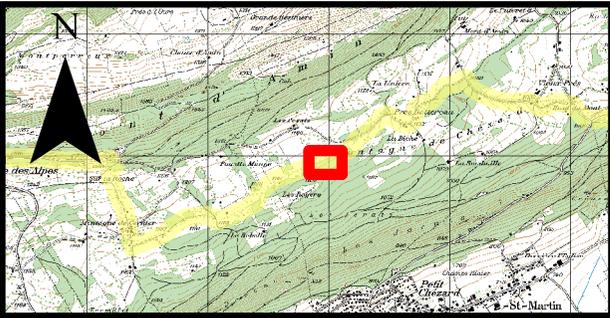
Figure 9 : Murs finalisés – octobre 2020

Analyse des coûts

Tableau 2 analyse par tronçon selon budget estimé/coûts réels

Secteur	Tronçon	Longueur/ Durée planifiée	Longueur réalisée/ Durée réelle	Budget estimé (Frs.)	Coût réel (Frs.)	Analyse
Pouette- Mange	M.3.4 et M.3.5	42/39 jours	57/57	36'221	44'530.95	<p>Le chantier a été conduit essentiellement par le muretier seul contrairement aux années précédentes, expliquant une durée plus longue qu'initialement prévue.</p> <p>Pour cette saison, il a été convenu que le parc assurerait un suivi de chantier avec des rapports de chantier intermédiaire pour éviter des défauts majeurs de construction. Le bilan est positif mais implique un coût de coordination de chantier plus important.</p>
Total					44'530.95	<p>Le chantier s'est déroulé selon la planification prévue. La qualité de construction est bonne et le suivi du chantier a été renforcé. L'intégration d'équipe bénévole en soutien aux muretiers s'est avérée très compliquée et a été arrêtée en cours de chantier</p>

Secteur n°3: Pouette-Mange - détails



Légende

Mesures **Sentier pédestre**
— 2020 Chemin des pionniers

Inventaire cantonal

- murs de pierres sèches protégés
- haies protégées



1:1'000 0 5 10 m
(A4)

Dessin: E. Gerber

15.06.2020 Source: Office fédéral de topographie (5704002947)

Annexe : rapport de suivi de chantier (depuis juillet 2020)

Outre la visite de l'expert, une évaluation régulière du chantier a été réalisée avec des visites de chantier régulières du parc sur le chantier.

Ces visites ont permis de rectifier les défauts constatés directement en cours de chantier.

Le tableau suivant présente le récapitulatif des visites de chantiers du 10 juillet et du 05 août 2020

Suivi du chantier du 10.07.20	
	<p>Il y a quelques erreurs dans la fondation de 2019 Plusieurs secteurs ont dû être nettoyés après l'hiver.</p> <p>Décision La fondation a été corrigée en début de saison 2020.</p>
	<p>Pas de pose de ligne directrice des couronnes ni de pose de couronne.</p> <p>Décision La ligne sera corrigée lors de la pose des couronnes.</p>
	<p>Présence de quelques coups de sabre spécifiés et quelques calles branlantes,</p> <p>Décision A exclure pour la suite du chantier</p>

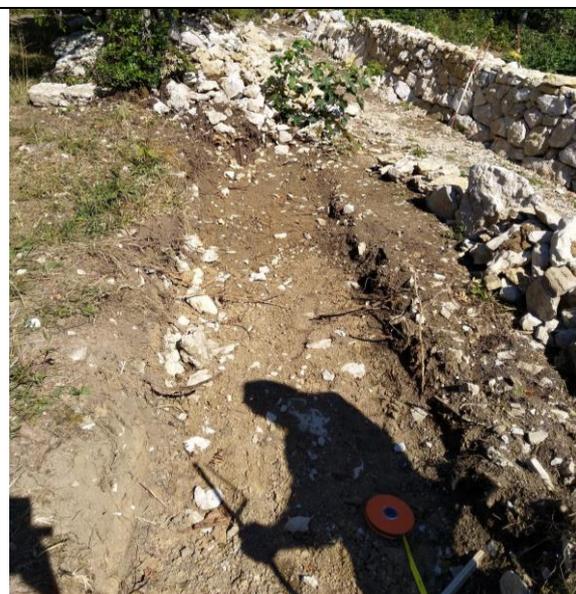
Suivi du chantier du 05.08.2020



Le mur côté lisière M.3.4 est quasi fini, il manque les couronnes et la tête du mur coté Est.

décision

Celle-ci sera construite sans pierre de garde.



Fondation en cours de creusage sur 2^{ème} mur M.3.5 sur 15-20 cm de profondeur



Il y a de trop gros enrochements qui devront être taillé pour poser le mur dessus.

décision

Les pierres de fondation sont très grosses, les muretiers doivent construire avec ces pierres. Il est prévu que certaines pierres dépassent du côté du sentier.

Exemple d'un fichier complété.

Feuille de terrain pour l'évaluation de la qualité des chantiers de murs en pierres sèches

Nom _____
 Prénom _____
 Date 22.7.20
 Site _____
 Responsable du chantier : Christian => 11^{me} -pours

Excavation/Fondation	
Semelle de fondation	✓ pas
Genre de pierre de fondation	fondation ok
Inclinaison des fondations vers l'intérieur du mur	✓ très bien
Calage des pierres de fondations	avec pierre ± grande petite
Maçonnerie	
Coup de sabre	1-2 coup de sabre pas grave
Calles dans le parement	très peu et ne bouge pas
Surface de contact des pierres.	bonne
Calage des pierres de maçonnerie : Bouge ou pas ?	peu 1-2 mais repris
Corps de la maçonnerie : grandes pierre bien calées ou corps de maçonnerie rempli en tas avec terre.	pas de terre / bien calé pierre
Maçonnerie du parement soigné en suivant le gabarit.	parfaitement suivi
Boutisse : suffisant ?	=> non mais compensé par des pierre en quinconce 1/2 boutisses
Couverture	
Suivi de la ligne directrice du gabarit sur le parement	ligne prête pour la pose
Calage des pierres de couvertures	pas encore posé
Joint des côtés fermés	"

moyenne à petit il pierre à dispo

Documents de référence : Expertise de Urs Lippert 2014.

> non ressortie

A prendre avec :

Annexe_doc-photo.pdf dans dossier Bilan 2014 dans 5.15 Coordination/0_Planification et bilan.

Appareil photo

22m sans couronne

Lors de la visite d'Urs Lippert le samedi 15.08.2020 plusieurs points ont été relevés :

- La fondation posée sur un angle d'encrochement (voir photo ci-dessous) s'avère risqué à cause de la pression vers l'extérieur au niveau du sol.

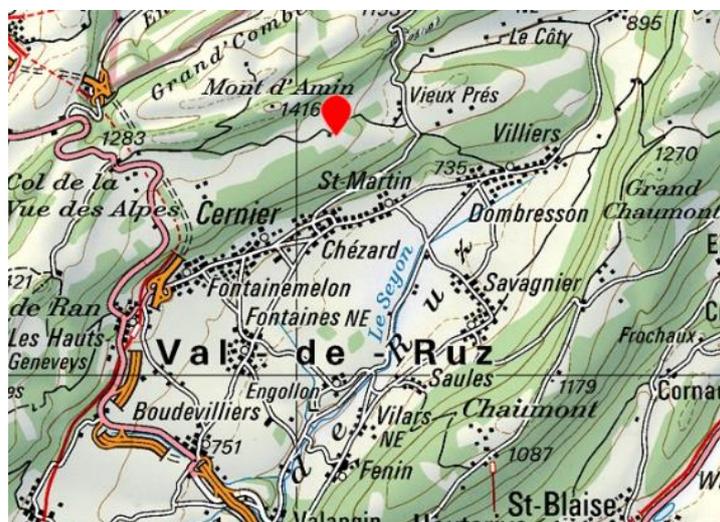
Mesure corrective

Ce point a donc été repris et les pierres en question ont été déplacées.



Annexe : Observatoire du Paysage

Ce chantier a été suivi dans le cadre du projet de l'observatoire photographique du paysage qui consiste à prendre régulièrement des photos d'un point fixe pour documenter l'évolution du site. Dans le cadre des chantiers autour de la revalorisation paysagère du chemin des pionniers, 4 emplacements ont été choisis et documentés régulièrement entre juin et octobre 2019.



Emplacement 1



31.07.2019



05.11.2020

LIEUX DES PRISES DE VUE Prévoir 1 photo par emplacement / photo du trépied		
Coordonnées GPS	Nom lieu-dit	Adresse
Emplacement 1: 2'569'872, 1'214'011	Angle du pâturage	
Emplacement 2: 2'569'880, 1'213'929	Début du mur 2019	
Emplacement 3: 2'569'913, 1'213'946	Sur rocher affleurant sur le chemin pédestre	
Emplacement 4: 2'569'983, 1'213'978	Premier poteau du pâturage montant nord	
Emplacement 5		
Nom commune 1:	Nom commune 2:	Canton:

Lien vers la carte avec les points de prises de vue : <https://s.geo.admin.ch/82818324d8>



DESCRIPTIF de CHAQUE EMPLACEMENT (marquage, repères, mesures, ex : le trépied est sur un sol en pierre, focale utilisée, particularité, photos, etc.)

Distance focale (35-55)	Repère – marquage au sol et particularités, remarques	Photo de l'emplacement de la prise de vue et du trépied
3x 35mm	Emplacement 1:	



Emplacement 2

LIEUX DES PRISES DE VUE Prévoir 1 photo par emplacement / photo du trépied		
Coordonnées GPS	Nom lieu-dit	Adresse
Emplacement 1 : 2°55'872, 1°214'011	Angle du pâturage	
Emplacement 2 : 2°55'880, 1°213'929	Début du mur 2019	
Emplacement 3 : 2°55'913, 1°213'946	Sur rocher affleurant sur le chemin pédestre	
Emplacement 4 : 2°55'993, 1°213'978	Premier poteau du pâturage montant nord	
Emplacement 5		
Nom commune 1 :	Nom commune 2 :	Canton :

Lien vers la carte avec les points de prises de vue : <https://s.geo.admin.ch/82818324d8>



2x35mm

Emplacement 2 :



Emplacement 3



31.07.2019



05.11.2020



31.07.2019



05.11.2020

Emplacement 4

LIEUX DES PRISES DE VUE Prévoir 1 photo par emplacement / photo du trépied		
Coordonnées GPS	Nom lieu-dit	Adresse
Emplacement 1 : 2'559'872, 1'214'011	Angle du pâturage	
Emplacement 2 : 2'559'880, 1'213'929	Début du mur 2019	
Emplacement 3 : 2'559'913, 1'213'948	Sur rocher affleurant sur le chemin pédestre	
Emplacement 4 : 2'559'993, 1'213'978	Premier poteau du pâturage montant nord	
Emplacement 5		
Nom commune 1 :	Nom commune 2 :	Canton :

Lien vers la carte avec les points de prises de vue : <https://s.geo.admin.ch/82818324d8>



2x 35mm Ouest et
1x 35mm EST

Emplacement 4 :

